

Ouverture du Marché de l'Energie et Gestion de l'Acheminement

## GUIDE D'IMPLEMENTATION DES PROCESSUS ACHEMINEMENT

### PROCESSUS PUBLICATION DES RELEVES

#### Objet du document

Résumé : (nom de fichier = Guide d'implémentation du processus Publication des relèves V5.2.docx)

Ce document est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'informations.

Ce document doit permettre aux fournisseurs de comprendre les flux d'information qui leur sont fournis (cf. guides d'implémentation) suite à l'activation des processus de gestion de l'acheminement.

Ce guide est applicable à partir de la V24.1  
d'OMEGA

## Historique des modifications

Version	Date	Nature de la modification
V0	05/12/2006	Version de travail initiale : création du document
V2	20/12/2006	Version validée pour diffusion aux fournisseurs
V2.4	07/03/2007	Ajout de schémas explicatifs sur les corrections de relève
V2.5	11/07/2007	Précisions sur le fichier de publication JJ et les types de relève des PCE 6M
V2.7	13/07/2007	Précisions sur le fichier de publication JJ et les types de relève des PCE 6M
V2.8	16/07/2007	Validation métier
V3.0	26/07/2010	Modification de la structure du guide Mise à jour globale des informations et compléments
V3.1	20/10/2010	Mise à jour du paragraphe §4.5
V3.2	10/02/2011	[Hors version] Mise à jour du délai de mise à disposition des relèves JJ
V3.3	11/02/2011	[Omega V7.0] Mise à jour dans le cadre de l'évolution sur les relèves corrigées
V3.4	01/04/2011	Mise à jour des paragraphes §4.4.2 et 4.4.3 (correction sur les dates de publication des relèves annulées dans les exemples)
V3.5	22/07/2011	Mise à jour des paragraphes §4.2.2.1 et 4.2.2.2 + annexe 1 (correction sur les fréquences de PCE)
V4.0	25/01/2013	[Hors version] Mise à jour du paragraphe 4.2 et de l'annexe 1 [Hors version] Mise à jour du paragraphe 4.2.2.1 (ajout d'un cas particulier sur les relèves de nouvelle situation pour les PCE JJ et JM) [Hors version] Mise à jour du paragraphe 4.4.3 [OMEGA V8A] Refonte du paragraphe 4.3.3.2 (relèves corrigées 6M)
V4.1	22/03/2013	[OMEGA V8A] Compléments d'informations
V5.0	15/10/2015	[OMEGA V10] Ajout de la fréquence de relève 1M Ajout de nouvelles fréquences de relève.
V5.1	27/09/2019	[Hors version] Refonte de la charte graphique Précisions documentaires diverses
V5.2	21/12/2023	[Hors version] Précisions documentaires : Ajout de la fréquence 1M sur les raisons de relèves 65 et 66 Ajout de la raison de relève 67 "Changement de gaz" [OMEGA V24.1] Ajout de la raison de relève 68 "Corrigée LTE"

## Sommaire

1. Objet du document.....	5
1.1. Cible :.....	5
1.2. Contenu et objectif :.....	5
1.3. Limites :.....	5
2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus relèves .....	6
2.1. Définition des notions clefs du processus de relèves .....	6
2.1.1. Caractéristiques fondamentales d'une relève.....	6
2.1.2. Les données d'une relève.....	7
2.2. Principes généraux de la gestion des relèves par GRDF.....	12
3. Les différentes fréquences de relèves et les fichiers de publication associés.....	13
3.1. Relèves journalières .....	13
3.1.1. Les relèves des PCE JJ.....	13
3.1.2. Les relèves des PCE JM.....	17
3.2. Relèves mensuelles (MM) .....	18
3.2.1. Description des relèves d'un PCE MM .....	18
3.2.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier une relève MM	19
3.3. Relèves semestrielles.....	20
3.3.1. Description des relèves d'un PCE 6M.....	20
3.3.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier une relève 6M	21
3.4. Relèves mensuelles (1M, PCE télé-relevés équipés de compteurs Gazpar).....	21
3.4.1. Description des relèves d'un PCE 1M.....	21
3.4.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier une relève 1M	22
4. Les processus métier générant la relève.....	23
4.1. Processus de la relève normale .....	23
4.1.1. Principe.....	23
4.1.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier les relèves cycliques.....	24
4.2. Processus de la relève spéciale .....	25
4.2.1. Principe.....	25
<b>4.2.2. Détermination d'une relève spéciale .....</b>	<b>25</b>
4.3. Processus de la relève intermédiaire.....	31
4.3.1. Principe.....	31
4.3.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier les relèves intermédiaires .....	31
4.4. Processus de la correction de relève.....	31
4.4.1. Principe.....	31
4.4.2. La rectification d'index.....	31
4.4.3. La relève corrigée.....	32

4.5.	Processus d'annulation de relève.....	45
4.5.1.	Principe.....	45
4.5.2.	Annulation de relève suite à l'intégration d'un événement .....	46
4.5.3.	Annulation de relève suite à l'intégration d'une autre relève .....	47
4.5.4.	Annulation de relève suite à l'intégration d'une relève corrigée .....	49
4.5.5.	Annulation de la relève suite à la détection d'une incohérence par l'application source TICC (pour les PCE 6M et 1M télé-relevés).....	49
4.6.	Processus annexe à la relève des PCE 6M : Date Théorique de Relève (DTR) .....	51
4.6.1.	Aucune relève spéciale (hors relève cyclique) sur la plage.....	51
4.6.2.	Relève spéciale sur la plage mais avant la réalisation de la relève cyclique .....	52
4.6.3.	Relève spéciale sur la plage mais après la réalisation de la relève cyclique .....	52
4.7.	Processus annexe à la relève des PCE 1M (et 6M télé-relevés) : Date de Publication Mensuelle (DPM) .....	52

# 1. Objet du document

---

## 1.1. Cible :

Le présent guide d'implémentation des processus acheminement est destiné aux équipes informatiques des fournisseurs en charge de la conception et de la réalisation de leur système d'information.

## 1.2. Contenu et objectif :

Le guide d'implémentation des processus d'annulation d'une demande a pour objectif de présenter les principes génériques, les différents acteurs du processus et de mettre en perspective les étapes du processus avec les échanges via les différents canaux mis à disposition des fournisseurs par GRDF.

## 1.3. Limites :

Le présent document n'a pas pour vocation de présenter :

- Les modalités d'accès au Portail Fournisseur et au serveur FTP
- Les spécification des fichiers de publications
- Le cycle de vie des demandes

qui sont présentées dans les autres guides d'implémentation de processus et/ou flux

## 2. Rappel du contexte de mise en œuvre du processus relèves

---

L'objet de ce chapitre est de définir les concepts fondamentaux qui sont utilisés régulièrement dans ce guide.

### 2.1. Définition des notions clés du processus de relèves

#### 2.1.1. Caractéristiques fondamentales d'une relève

##### Fréquence de relève :

Les relevés cycliques des Points de Comptage et d'Estimation (PCE) sont réalisés à des intervalles de temps différents selon la fréquence de relève attribuée aux Points de Comptage et d'Estimation (PCE).

La fréquence de relève d'un PCE peut être

- Journalière
  - Fréquence JJ ou PCE JJ :
    - Index relevés et publiés quotidiennement (index auquel se substitue une valeur de remplacement en cas de dysfonctionnement de la télérelève)
    - Index relevés quotidiennement et publiés mensuellement
  - Fréquence JM ou PCE JM :  
Index relevés quotidiennement et publiés mensuellement
- Mensuelle
  - Fréquence MM ou PCE MM :  
Index relevés et publiés mensuellement
  - Fréquence 1M ou PCE 1M télé-relèves équipés de compteurs Gazpar :  
Index relevés quotidiennement et publiés mensuellement
- Semestrielle
  - Fréquence 6M ou PCE 6M non équipés de compteurs Gazpar :  
Index relevés et publiés semestriellement
  - Fréquence 6M ou PCE 6M télé-relèves équipés de compteurs Gazpar :  
Index relevés quotidiennement et publiés semestriellement

##### Type de relève :

Le type de relève correspond au processus métier générant la relève (cf. paragraphe 4). Cette donnée est obligatoire et est toujours transmise aux fournisseurs, à l'exception des relèves extrapolées pour les PCE JJ (dans la publication OMEGA des flux de relèves).

Les types de relèves OMEGA sont :

- **Type N** : Relèves Normales  
Ces relèves correspondent aux relèves régulières, dites cycliques.
- **Type S** : Relèves Spéciales  
Ces relèves correspondent à des relèves faisant suite à des événements.  
La notion « relève spéciale » dans OMEGA correspond à différents cas métiers : relèves faisant suite à des demandes fournisseurs, relèves de mise en service. Dans la suite du document, on entend par relève spéciale, toute relève typée « S » dans le système d'information OMEGA.
- **Type C** : Relèves Corrigées  
Ces relèves correspondent à des corrections de relèves. Lorsqu'une relève a été modifiée par une relève corrigée (modification d'index, de dates ou d'énergie), le type de la relève passe à « C ».
- **Type A** : Relèves Annulées  
Ces relèves correspondent à des relèves annulées (uniquement dans le cas des PCE 6M ou 1M).

- **Type D : Relèves Intermédiaires**  
Ces relèves font suite à des demandes fournisseurs de relevé à date

#### Nature d'index relevés :

La nature de l'index relevé est une caractéristique métier qui permet de savoir comment l'index a été relevé. 6 natures d'index ont été identifiées :

- **Réel :**  
Index lu par l'agent sur le compteur gaz et pris en compte lors de la relève.
- **Auto relevé :**  
Index lu par un tiers sur le compteur gaz et transmis à GRDF.
- **Télé relevé :**  
Acte d'aller chercher par télécommunication les données mesurées. Les PCE télé relevés doivent être équipés d'un enregistreur (EGE) et d'une ligne téléphonique (RTC ou modem GSM), ou d'un compteur Gazpar.
- **Calculé :**  
Index calculé par l'application de relève.
- **Repris :**  
Index figurant sur le compteur gaz lors de la Mise Hors Service et repris comme index de départ lors d'une Mise En Service.
- **Index corrigé :**  
Index modifié par l'application de relève, directement dans OMEGA pour les relèves 6M et 1M, ou par correction manuelle dans l'application<sup>1</sup>.

#### Raison de relève :

La raison de relève permet d'identifier la situation ou l'évènement à l'origine de la relève. Cette donnée est obligatoire et est toujours transmise aux fournisseurs (dans les publications OMEGA sur les flux de relèves).

#### Exemples :

- *la raison de relève 71 correspond à la relève normale,*
- *la raison de relève 31 correspond à la relève de résiliation lors d'un Changement de fournisseur (CHF) avec index calculé,*
- *la raison de relève 63 correspond à un Changement de tarif (CHT).*

NB : pour connaître la liste exhaustive des raisons de relève, se reporter au « Tableau des raisons de relève ».

## 2.1.2. Les données d'une relève

#### Données temporelles :

- **Période de consommation :**  
Une période de consommation correspond à la période entre la date de début et la date de fin de la relève.
- **Date de début de période de consommation :**  
Cette date correspond à la date de fin de la relève précédente pour les PCE MM, 1M et 6M et à la date de fin + 1 de la relève précédente pour les PCE JM et JJ.  
Cette donnée est obligatoire et est toujours transmise au fournisseur, à l'exception des relèves de départ (Mise En Service et pose de compteur).

---

<sup>1</sup> Cas manuels non traités dans ce guide d'implémentation.

- **Date de fin de période de consommation :**  
Cette date correspond à la date de fin de la relève. Cette donnée est obligatoire et est toujours transmise aux fournisseurs.
- **Date de relève :**  
Cette date correspond à la date de réalisation dans OMEGA, selon les cas, elle pourra correspondre :
  - à la date de lecture de l'index (date de réalisation sur le terrain), cela implique que la date de relève et la date de fin de période de consommation correspondent.
  - ou à la date d'effet contractuelle (date programmée dans la demande), dans ce cas, la date de relève et la date de fin de période de consommation (calée sur la date d'effet contractuelle) peuvent être différentes.
- **Journée gazière :**  
Cette date correspond à la date de consommation pour une journée J d'une relève d'un PCE JM, d'un PCE JJ, d'un PCE 6M télé-relevé ou d'un PCE 1M télé-relevé.

#### Données liées aux index :

L'index relevé sur les compteurs gaz est pris en compte lors du calcul de la consommation d'énergie sur le PCE.

- **Index brut de début :**  
Cet index correspond à l'index brut de début de la période de consommation, et il doit être identique à l'index brut de fin de la relève précédente.  
Cette donnée est obligatoire et est toujours transmise au fournisseur, à l'exception des relèves de départ (Mise En Service et pose de compteur).
- **Index brut de fin :**  
Cet index correspond à l'index brut de fin de la période de consommation.  
Les index sont des données obligatoires qui sont toujours transmises aux fournisseurs.
- **Index converti de début :**  
Cet index correspond à l'index brut de début converti.  
Cette donnée existe uniquement pour les PCE MM, PCE JM et PCE JJ.

$$\text{Index converti de début}^2 = \text{Index brut de début} * \text{PTA (défini ci-après)}$$

- **Index converti de fin :**  
Cet index correspond à l'index brut de fin converti.  
Cette donnée existe uniquement pour les PCE MM, PCE JM et PCE JJ.

$$\text{Index converti de fin}^1 = \text{Index brut de fin} * \text{PTA (défini ci-après)}$$

#### Données sur les volumes :

- **Volume brut :**  
Le volume brut correspond au volume de gaz consommé. Cette donnée est calculée à l'aide des index bruts transmis. Son unité de mesure est en m<sup>3</sup>.

$$\text{Volume brut}^1 = \text{Index brut de fin} - \text{Index brut de début}$$

- **Volume converti :**  
Le volume converti correspond au volume de gaz consommé converti. Son unité de mesure est en m<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Arrondi à l'unité

Volume converti<sup>31</sup> = Volume brut \* PTA (défini ci-après)

#### Données sur les coefficients (non calculés) :

- **Pouvoir calorifique supérieur (PCS) ou coefficient thermique :**  
Le PCS du gaz naturel est la quantité de chaleur libérée par la combustion complète d'un mètre cube de gaz lorsque l'eau formée pendant la combustion se trouve à l'état liquide (sous 1,01325 bar et à 0°C). Le PCS **moyen** du gaz naturel se situe entre 9,5 et 12,8 kWh/m<sup>3</sup>.
- **Coefficient PTA :** (uniquement pour les PCE MM, JM et JJ)  
Coefficient prenant en compte la correction liée au triplet pression, température, altitude.

#### Données sur l'énergie :

L'énergie consommée correspond à la quantité d'énergie en kWh qui sera facturée pour le PCE. Cette donnée est obligatoire et est toujours transmise au fournisseur.

- Pour les PCE MM, PCE JM et PCE JJ :

$$\text{Energie}^4 = \text{Volume brut} * \text{PCS} * \text{PTA}$$

- Pour les PCE 6M et PCE 1M :

$$\text{Energie}^2 = \text{Volume brut} * \text{coefficient de conversion}$$

#### Qualification des données de relèves :

Il existe une qualification pour les données suivantes :

- les index bruts (de début et de fin),
- les index convertis (de début et de fin),
- les volumes (bruts et convertis),
- les coefficients (PCS/Coefficient thermique et PTA),
- l'énergie.

La qualification est une caractéristique « Système d'information » qui est liée au mode de relève de l'index :

- **Mesuré (M) :**  
Index lu par l'agent ou un tiers sur le compteur gaz, ou télé-relevé (pour les PCE MM, JM, JJ) et transmis à DF.  
Cette valeur est possible pour toutes les données de relèves et pour tous les types de PCE.
- **Estimé (E) :**  
Valeur calculée par l'application de relève.  
Cette valeur est possible pour toutes les données de relèves et pour tous les types de PCE.
- **Corrigé (C) :**  
Valeur corrigée par le système d'information OMEGA, via une relève. L'index corrigé est une modification d'un index impliquant une modification de consommation d'énergie.  
Cette valeur est possible pour toutes les données de relèves et pour tous les types de PCE.
- **Index rectifié (K) :**  
Index modifié par l'application de relève, via un événement. L'index rectifié est une modification d'un index sans modification d'une consommation d'énergie.

---

<sup>3</sup> Arrondi à l'unité

Cette valeur est possible uniquement pour les index brut (de début et de fin) et uniquement pour les PCE 6M ou 1M.

- Index télé-relevé (T) :  
Index télé-relevé (Suite au déploiement des compteurs Gazpar).  
Cette valeur est possible pour toutes les données de relèves et uniquement pour les PCE 6M télé-relevés et 1M.
- Index auto-relevé (A) :  
Cette valeur est possible pour toutes les données de relèves et uniquement pour les PCE 6M télé-relevés et 1M.

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes associations possibles sur les index bruts de début.

Fréquence de relève du PCE	Type de relève	Nature de l'index relevé	Qualification de l'index brut de début
6M	Relève cyclique (N)	Réel	M
		Calculé	E
		Auto-relevé	A – M (si PCE télé-relevé)
		Index rectifié	K
		Télé-relevé	T (si PCE télé-relevé)
	Relève spéciale (S)	Réel	M
		Auto relevé	A – M (si PCE télé-relevé)
		Calculé	E
		Repris	M - E
		Index rectifié	K
		Télé-relevé	T (si PCE télé-relevé)
	Relève corrigée (C)	Relève corrigée	C
		Index rectifié	K
	Relève annulée (A)		C
			E
			M
			A (si PCE télé-relevé)
			T (si PCE télé-relevé)
1M	Relève cyclique (N)	Réel	M
		Calculé	E
		Auto-relevé	A
		Index rectifié	K
		Télé-relevé	T
	Relève spéciale (S)	Réel	M
		Calculé	E
		Auto-relevé	A
		Repris	M - E
		Index rectifié	K
		Télé-relevé	T
	Relève intermédiaire (D)	Réel	M
		Calculé	E
		Auto-relevé	A
		Index rectifié	K
		Télé-relevé	T
	Relève corrigée (C)	Relève corrigée	C
		Index rectifié	K
	Relève annulée (A)		C
			E
			M
			A
			T
JJ / JM / MM	Relève cyclique (N)	Réel	M

		Calculé	E
		Télé-relevé	M
	Relève spéciale (S)	Réel	M
		Calculé	E
		Télé-relevé	M
	Relève corrigée (C)		C

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes associations possibles sur les index bruts de fin.

Fréquence de relève du PCE	Type de relève	Nature de l'index relevé	Qualification de l'index brut de fin
6M	Relève cyclique (N)	Réel	M
		Calculé	E
		Auto-relevé	M – A (si PCE télé-relevé)
		Télé-relevé	T (si PCE télé-relevé)
	Relève spéciale (S)	Réel	M
		Auto relevé	M – A (si PCE télé-relevé)
		Calculé	E
		Repris	M - E
		Index rectifié	K
	Relève corrigée (C)	Relève corrigée	C
		Index rectifié	K
	Relève annulée (A)		C
			E
			M
			M – A (si PCE télé-relevé)
			T
1M	Relève cyclique (N)	Réel	M
		Calculé	E
		Auto-relevé	A
		Télé-relevé	T
	Relève spéciale (S)	Réel	M
		Auto relevé	A
		Calculé	E
		Repris	M - E
		Index rectifié	K
		Télé-relevé	T
	Relève intermédiaire (D)	Réel	M
		Calculé	E
		Auto-relevé	A
		Télé-relevé	T
	Relève corrigée (C)	Relève corrigée	C
		Index rectifié	K
	Relève annulée (A)		C
			E
			M
			A
		T	
JJ / JM / MM	Relève cyclique (N)	Réel	M
		Calculé	E
		Télé-relevé	M
	Relève spéciale (S)	Réel	M
		Calculé	E
		Télé-relevé	M
	Relève corrigée (C)		C

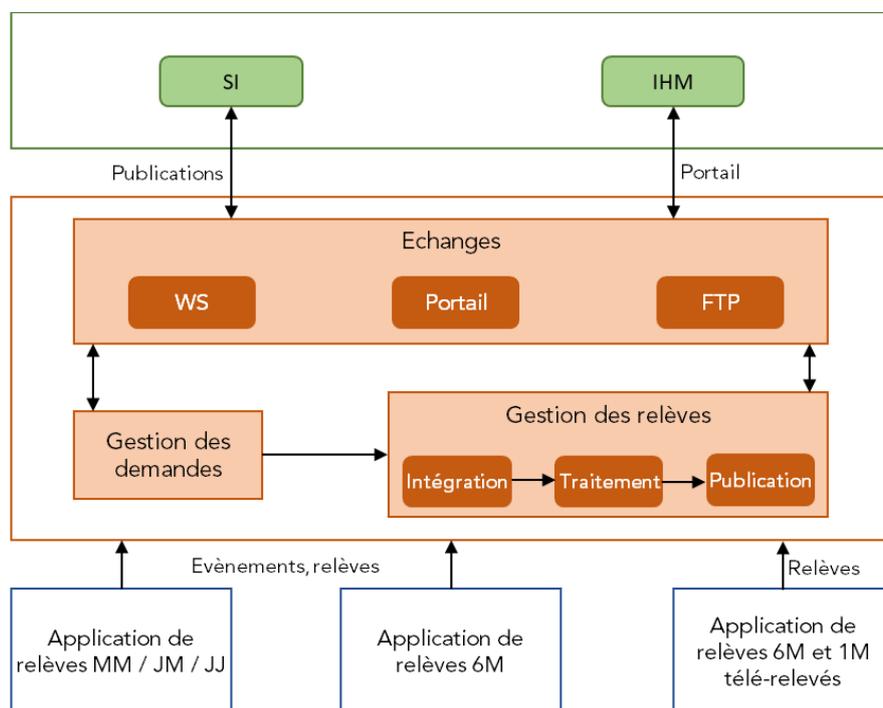
## 2.2. Principes généraux de la gestion des relèves par GRDF

Une relève est un ensemble de données transmises par OMEGA qui précise les éléments de consommation du PCE, il contient :

- les index,
- les volumes,
- les dates : début et fin de période de relève, et date de relève,
- l'énergie,
- les informations techniques propres au type de relève ou au PCE.

Le Distributeur est en charge de relever les consommations sur les PCE, les index relevés sont transmis aux fournisseurs concernés. En cas de changement de fournisseur, l'index de changement de fournisseur (mesuré ou estimé) est transmis aux deux fournisseurs, c'est un index de sortie de périmètre pour l'un des fournisseurs et d'entrée de périmètre pour l'autre fournisseur.

Le schéma ci-dessous permet de visualiser les échanges possibles entre le SI des fournisseurs et OMEGA dans une optique « Relèves ».



La Gestion des Relèves OMEGA est au centre du fonctionnement du SI Distributeur et interagit avec les domaines fonctionnels : Gestion des demandes de fournisseurs et des interventions, Calcul des Quantités, Gestion de la facturation et du recouvrement.

Les relèves sont différenciées dans OMEGA selon deux critères :

- La fréquence de relève
- Le processus métier générant la relève

Ces deux notions seront détaillées dans les paragraphes suivants.

### 3. Les différentes fréquences de relèves et les fichiers de publication associés

---

#### 3.1. Relèves journalières

##### 3.1.1. Les relèves des PCE JJ

Les relèves des PCE JJ sont des relèves journalières et sont donc à pas de temps journalier.

En cours de mois, OMEGA publie tous les jours des relèves provisoires (ou extrapolées) correspondant aux consommations de la journée gazière de la veille. La période de ces relèves provisoires (ou extrapolées) est de 1 jour.

Tandis qu'en début de mois, OMEGA publie des relèves définitives comportant des enregistrements pour tous les jours de la période de la relève, et également la relève provisoire du jour.

Le fichier de publication JJ contient toutes les relèves pour les PCE JJ :

- les relèves provisoires,
- les relèves extrapolées,
- les relèves définitives.

Ainsi en début de mois M+1, dans un même fichier JJ, peuvent cohabiter des relèves :

- JJ définitives, pour le mois écoulé, et éventuellement un rattrapage de relèves d'autres mois
- des relèves JJ provisoires du jour et des relèves JJ extrapolées du jour

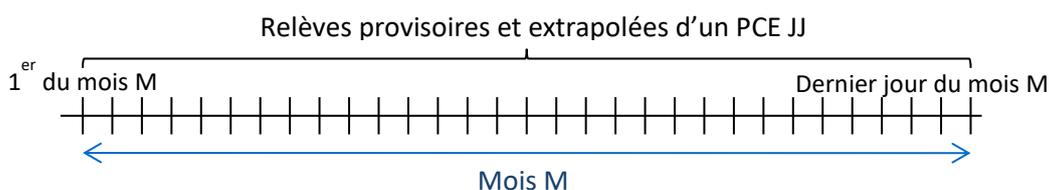
Les relèves des PCE JJ sont publiées du lundi au dimanche, les fichiers des PCE JJ ont un délai de garde de 45 jours.

##### 3.1.1.1. Les relèves provisoires des PCE JJ

Les relèves provisoires sont des relèves calculées sur la base des données du volume converti et du PCS (déduit sur les données météo de la veille du jour de la consommation de la relève provisoire).

Les relèves provisoires envoyées dans le fichier du jour correspondent aux données de consommation pour une « journée gazière » de la relève. La période d'une relève provisoire est d'une journée, cette relève est donc composée d'un seul enregistrement.

La consommation d'une relève provisoire peut être soit calculée soit estimée par OMEGA. La consommation est donc respectivement qualifiée à « M » et à « E ».



Représentation schématique de la relève provisoire ou extrapolée pour les PCE JJ

Exemple :

Omega envoie un fichier de relève pour les PCE JJ en date du 04 juin 2010. Une relève provisoire avec une journée gazière au 03 juin 2010 y est présente.

Les données de la relève provisoire de ce fichier correspondent à la consommation estimée pour le jour du 03 juin 2010.

Le PCS d'une relève est déterminé par le GRT, calculé ou mesuré à partir des volumes de gaz consommés dans une journée. La valeur d'un PCS dans une relève pour la journée gazière J a été calculé ou mesuré par GRT l'avant-veille (soit à J-2).

Les relèves provisoires ne sont pas utilisées pour la facturation d'acheminement, et elles servent au calcul des réalisations provisoires (cf. Guide d'implémentation Frais et Facturation).

Les données caractérisant une relève provisoire sont (cf. Tableau de synthèse paragraphe 3.1.1.4) :

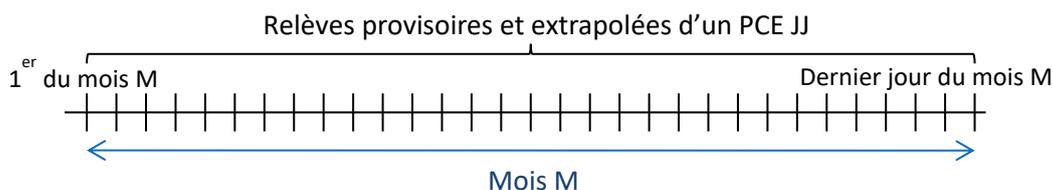
- le type de relève est à « N »,
- la raison de relève est à 73,
- les dates suivantes sont renseignées :
  - date de relève
  - date de fin (identique à la date de relève)
  - date de début
  - journée gazière (identique à la date de début)
- le volume converti,
- le PCS,
- l'énergie,
- les qualifications pour chacune des données ci-dessus.

### 3.1.1.2. Les relèves extrapolées des PCE JJ

Les relèves extrapolées sont des relèves estimées, calculées sur la base de la consommation du jour à J-1 ou du jour à J-7.

Les relèves extrapolées envoyées dans le fichier du jour correspondent aux données de consommation pour une « journée gazière » de la relève. La période d'une relève extrapolée est d'une journée, cette relève est donc composée d'un seul enregistrement.

La consommation d'une relève extrapolée a été estimée par OMEGA. La consommation est donc qualifiée à « E ». La consommation d'une journée est extrapolée (estimée par OMEGA), lorsque la relève provisoire de cette journée n'est pas intégrée. La relève extrapolée sert donc à remplacer une valeur télé-relève non reçue de l'application de relève.



Représentation schématique de la relève provisoire ou extrapolée pour les PCE JJ

#### Exemple :

*Omega envoie un fichier de relève pour les PCE JJ en date du 04 juin 2010. Une relève extrapolée avec une journée gazière au 03 juin 2010 y est présente. En effet, sur cette journée, OMEGA n'a pas soit reçu de relève provisoire de l'application de relève soit calculé une consommation par rapport aux données de la relève provisoire.*

*Les données de la relève extrapolée de ce fichier correspondent à la consommation estimée pour le jour du 03 juin 2010.*

Les relèves extrapolées ne sont pas utilisées pour la facturation d'acheminement et elles servent au calcul des réalisations provisoires (cf. Guide d'implémentation Frais et Facturation).

Les données caractérisant une relève extrapolée sont :

- le type de relève est à « »,
- la raison de relève est à 99,
- les dates suivantes sont renseignées :
  - date de relève
  - date de fin (identique à la date de relève)
  - date de début
  - journée gazière (identique à la date de début)
- l'énergie,
- la qualification de l'énergie à « E ».

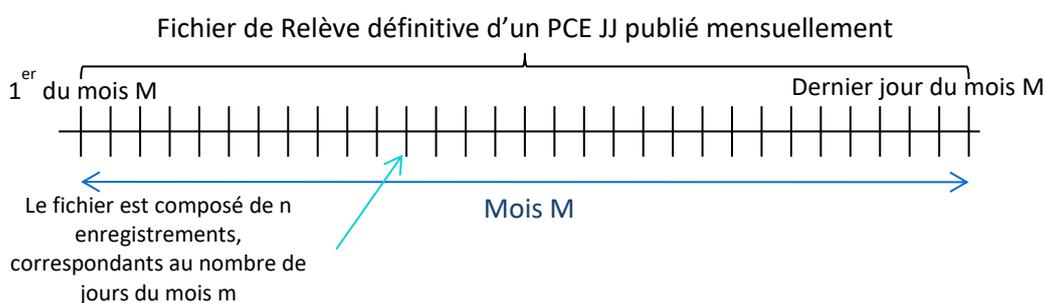
### 3.1.1.3. Les relèves définitives pour les PCE JJ

Les relèves définitives sont des relèves mensuelles à pas journalier. Les relèves définitives sont publiées du lundi au dimanche, les fichiers de relèves définitives ont un délai de garde de 45 jours.

Un mois de consommation peut être composé de plusieurs relèves définitives. Une relève définitive ne peut pas chevaucher plusieurs mois. La date de début, la date de fin et la journée gazière doivent avoir le même couple mois/année.

La période d'une relève définitive peut varier. Cette relève est donc composée de plusieurs enregistrements où chaque enregistrement contient les données de consommation du jour pour une « journée gazière » de la relève. Le nombre d'enregistrements d'une relève correspond au « nombre de jours gaziers ».

Il est donc possible d'avoir plusieurs relèves définitives dans le même mois pour un même PCE.



Représentation schématique de la relève définitive pour les PCE JJ

Une relève définitive doit suivre la relève définitive précédente (relève cyclique ou relève spéciale). En d'autres termes, la date de début et l'index brut de début doivent correspondre à la date de fin + 1 et à l'index brut de fin de la relève définitive précédente (quel que soit le type : relève normale, relève spéciale ou relève corrigée).

Le PCS d'une relève est déterminé par le GRT, calculé ou mesuré à partir des volumes de gaz consommés dans une journée. La valeur d'un PCS dans une relève pour la journée gazière J a été calculé ou mesuré par GRT l'avant-veille (soit à J-2).

Dans un fichier de relève définitive, certaines données sont communes à l'ensemble des enregistrements, elles correspondent aux « bornes de la période de relève », d'autres données seront propres à chaque enregistrement/journée gazière (donc différentes d'un enregistrement à l'autre).

Données identiques à tous les enregistrements de la relève :

- Date de relève
- Date de début
- Date de fin
- Index brut/converti de début
- Index brut/converti de fin
- Type de relève
- Raison de relève

Données variant pour chaque enregistrement/journée gazière :

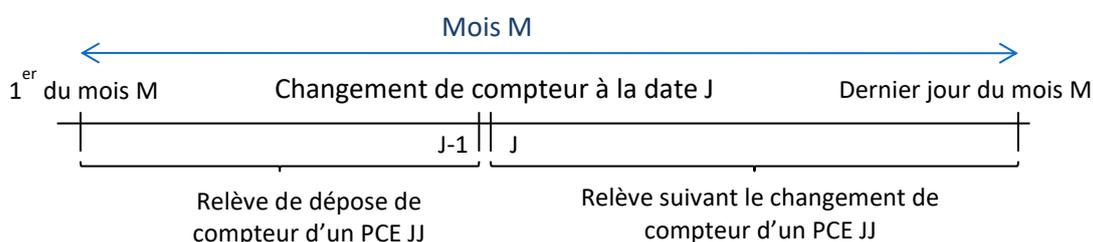
- Volume brut/converti
- Coefficients (PCS et PTA)
- Energie

Les relèves définitives sont utilisées pour la facturation d'acheminement (au début du mois M+1).

**Exemple :**

Sur un PCE, il y a un changement de compteur avec une date d'effet au jour J. Dans ce cas, il y a 2 relèves :

- la relève spéciale de dépose de compteur,
- la relève normale pour compléter le mois.



Représentation schématique de l'exemple

### 3.1.1.4. Récapitulatif des informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier les différentes relèves d'un PCE JJ

Le tableau ci-dessous présente les principales informations contenues dans les fichiers de relève des PCE JJ qui permettent d'identifier les différentes relèves. Pour plus d'information sur les différents champs, se reporter au guide d'implémentation publication REJJ.

N°	Nom de la zone	Relève provisoire	Relève extrapolée	Relève définitive
9	Date de la relève	x	x	x
10	Type de la relève	N		N - S - C
11	Raison de la relève	73	99	Cf. Tableau des raisons de relève
12	Date de fin de période de consommation	x	x	x
13	Date de début de période de consommation	x	x	x
14	Index brut de fin de période consommation			x
16	Index converti de fin de période de consommation			x
18	Index brut de début de période consommation			x
20	Index converti de début de période de consommation			x
23	Journée gazière J de la période de consommation	x	x	x
24	Volume journalier brut consommé lors de la journée gazière J			x
26	Coefficient PTA de la journée gazière J ou Coefficient PTA moyen sur la période de consommation	x		x
27	Volume converti journalier consommé lors de la journée gazière J	x		x
28	Qualification du volume converti	x		x
29	Energie consommée lors de la journée gazière J	x	X	x
30	Qualification de l'énergie	x	E	x
31	PCS de la journée gazière J de la période de consommation	x		x

(x correspond aux données renseignées dans le fichier de publication JJ quotidien)

## 3.1.2. Les relèves des PCE JM

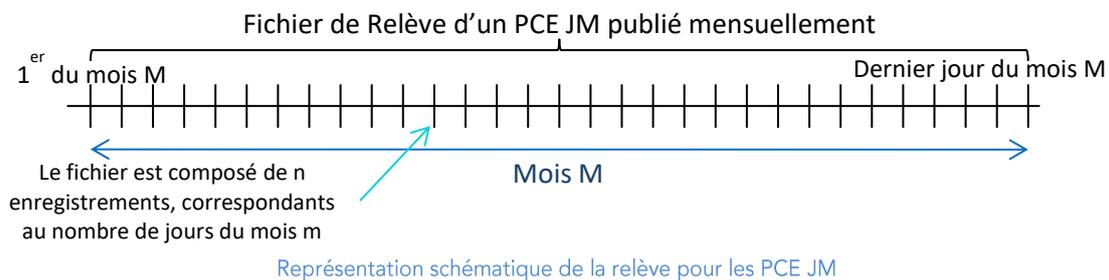
### 3.1.2.1. Description des relèves d'un PCE JM

Les relèves des PCE JM sont des relèves mensuelles à pas journalier. Les relèves des PCE JM sont publiées du lundi au dimanche, les fichiers des PCE JM ont un délai de garde de 6 mois.

Un mois de consommation peut être composé de plusieurs relèves pour les PCE JM. Une relève pour les PCE JM ne peut pas chevaucher plusieurs mois. La date de début, la date de fin et la journée gazière doivent avoir le même couple mois/année.

La période d'une relève pour les PCE JM peut varier. Cette relève est donc composée de plusieurs enregistrements où chaque enregistrement contient les données de consommation pour une « journée gazière » de la relève. Le nombre d'enregistrements d'une relève correspond au « nombre de jours gaziers ».

Il est donc possible d'avoir plusieurs relèves pour les PCE JM dans le même mois pour un même PCE.



Une relève pour les PCE JM doit suivre la relève précédente. En d'autres termes, la date de début et l'index brut de début doivent correspondre à la date de fin + 1 et à l'index de fin de la relève précédente (quel que soit le type : relève normale, relève spéciale ou relève corrigée).

Le PCS d'une relève est déterminé par le GRT, calculé ou mesuré à partir des volumes de gaz consommés dans une journée. La valeur d'un PCS dans une relève pour la journée gazière J a été calculé ou mesuré par GRT l'avant-veille (soit à J-2).

Dans un fichier de relève pour les PCE JM, certaines données sont communes à l'ensemble des enregistrements, elles correspondent aux « bornes de la période de relève », d'autres données seront propres à chaque enregistrement/journée gazière (donc différentes d'un enregistrement à l'autre).

Données identiques à tous les enregistrements de la relève :

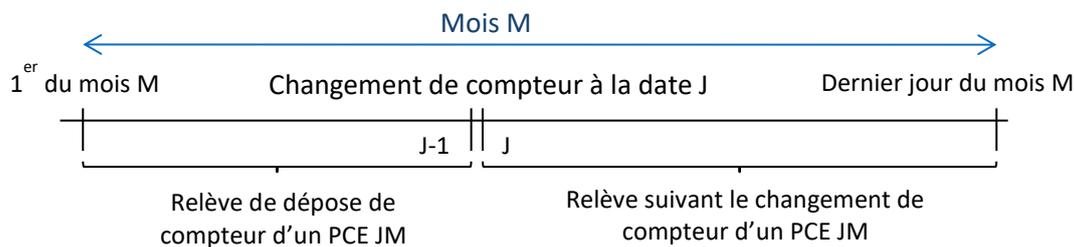
- Date de relève
- Date de début
- Date de fin
- Index brut/converti de début
- Index brut/converti de fin
- Type de relève
- Raison de relève
  
- Données variant pour chaque enregistrement/journée gazière :
  - Volume brut/converti
  - Coefficients (PCS et PTA)
  - Energie

Les relèves pour les PCE JM sont utilisées pour la facturation d'acheminement (au début du mois M+1).

### Exemple :

Sur un PCE, il y a un changement de compteur avec une date d'effet au jour J. Dans ce cas, il y a 2 relèves :

- la relève spéciale de dépose de compteur,
- la relève normale pour compléter le mois.



Représentation schématique de l'exemple

### 3.1.2.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier une relève JM

Le tableau ci-dessous présente les principales informations contenues dans les fichiers de relève des PCE JM qui permettent d'identifier les différentes relèves. Pour plus d'information sur les différents champs, se reporter au guide d'implémentation publication REJM.

N°	Nom de la zone	Relève d'un PCE JM
9	Date de la relève	x
10	Type de la relève	N - S - C
11	Raison de la relève	Cf : Tableau des raisons de relève
12	Date de fin de période de consommation	x
13	Date de début de période de consommation	x
14	Index brut de fin de période consommation	x
16	Index converti de fin de période de consommation	x
18	Index brut de début de période consommation	x
20	Index converti de début de période de consommation	x
23	Journée gazière J de la période de consommation	x
24	Volume journalier brut consommé lors de la journée gazière J	x
26	Coefficient PTA de la journée gazière J ou Coefficient PTA moyen sur la période de consommation	x
27	Volume converti journalier consommé lors de la journée gazière J	x
29	Energie consommée lors de la journée gazière J	x
30	Qualification de l'énergie	x
31	PCS de la journée gazière J de la période de consommation	x

## 3.2. Relèves mensuelles (MM)

### 3.2.1. Description des relèves d'un PCE MM

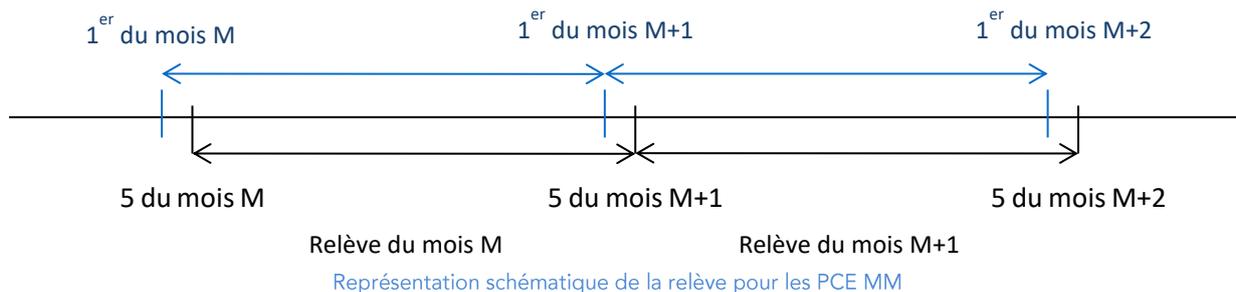
Les relèves des PCE MM sont des relèves à pas mensuel. Pour un PCE MM, les relèves sont publiées mensuellement. Les jours de publication s'étalent du lundi au dimanche. Les fichiers des PCE MM ont un délai de garde de 14 mois.

La relève d'un PCE MM est composée d'un seul enregistrement. En d'autres termes, dans un fichier de publication de relève MM, il y a autant de relèves qu'il y a de PCE ayant reçu une relève dans le portefeuille du fournisseur concerné.

La consommation d'une relève d'un PCE MM correspond à la consommation du mois M. Cependant les dates de début et de fin ne correspondent pas obligatoirement respectivement au 1<sup>er</sup> et au dernier jour du mois M. Contractuellement GRDF assure la relève pour les PCE MM à +/- 5 jours du 1<sup>er</sup> du mois M.

Une relève d'un PCE MM doit suivre la relève précédente. En d'autres termes, la date de début et l'index brut de début doivent correspondre à la date de fin et à l'index brut de fin de la relève précédente (quel que soit le type : relève normale, relève spéciale ou relève corrigée).

Les relèves des PCE MM sont utilisées pour la facturation d'acheminement (au début du mois M+2).



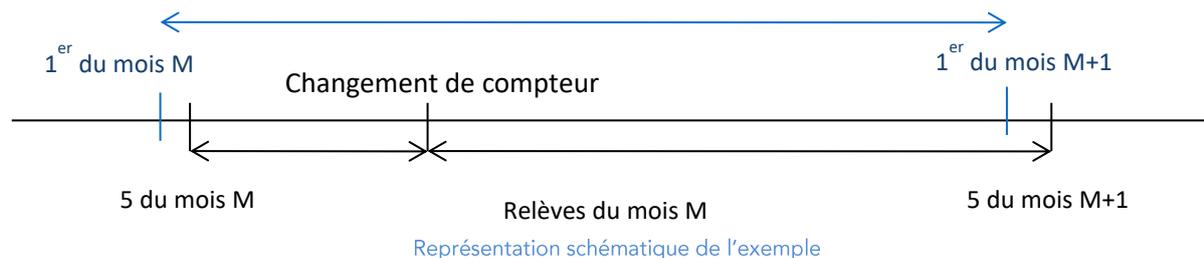
Le PCS d'une relève est déterminé par le GRT, calculé ou mesuré à partir des volumes de gaz consommés dans une journée. La valeur d'un PCS dans une relève pour la date de relevé J a été calculé ou mesuré par GRT l'avant-veille (soit à J-2).

Tout comme pour les PCE JM ou JJ, il est possible d'avoir plusieurs relèves sur le même mois de consommation.

**Exemple :**

Sur un PCE, il y a un changement de compteur avec une date d'effet au jour J. Dans ce cas, il y a 2 relèves :

- la relève spéciale de dépose de compteur,
- la relève normale pour compléter le mois.



### 3.2.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier une relève MM

Le tableau ci-dessous présente les principales informations contenues dans les fichiers de relève des PCE MM qui permettent d'identifier les différentes relèves. Pour plus d'information sur les différents champs, se reporter au guide d'implémentation publication REMM.

N°	Nom de la zone	Relève d'un PCE MM
9	Date de la relève	x
11	Type de la relève	N - S - C
12	Raison de la relève	Cf : Tableau des raisons de relève
13	Date de fin de période de consommation	x
14	Date de début de période de consommation	x
15	Index brut de fin de période consommation	x
17	Index converti de fin de période de consommation	x
19	Index brut de début de période consommation	x
21	Index converti de début de période de consommation	x
23	Volume journalier brut consommé lors de la journée gazière J	x
25	Coefficient PTA de la journée gazière J ou Coefficient PTA moyen sur la période de consommation	x
26	Volume converti journalier consommé lors de la journée gazière J	x
28	Energie consommée lors de la journée gazière J	x
29	PCS de la journée gazière J de la période de consommation	x
31	PCS de la journée gazière J de la période de consommation	x

### 3.3. Relèves semestrielles

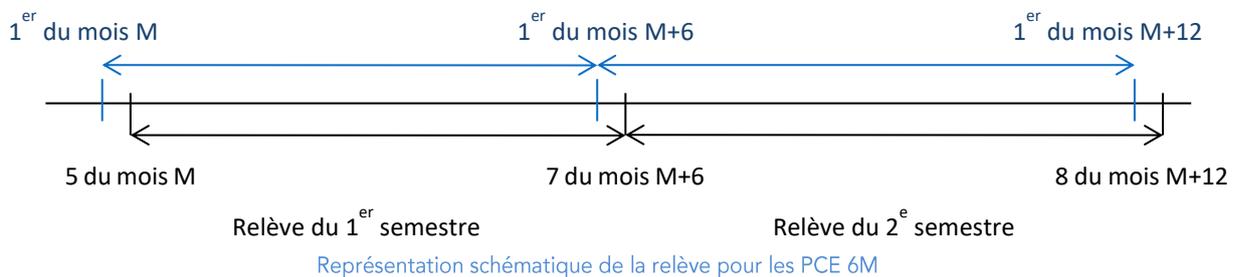
#### 3.3.1. Description des relèves d'un PCE 6M

Les relèves des PCE 6M sont des relèves à pas semestriel pour des PCE non télé-relévés et à pas quotidien pour des PCE télé-relévés. Les relèves d'un PCE 6M sont publiées semestriellement. Les jours de publications s'étalent du lundi au dimanche. Les fichiers des PCE 6M ont un délai de garde de 24 mois.

La relève d'un PCE 6M est composée d'un seul enregistrement. En d'autres termes, dans un fichier de publication de relève 6M, il y a autant de relèves qu'il y a de PCE ayant reçu une relève dans le portefeuille du fournisseur concerné.

Tout comme pour les PCE MM, une relève d'un PCE 6M doit suivre la relève précédente. En d'autres termes, la date de début et l'index brut de début doivent correspondre à la date de fin et à l'index de fin de la relève précédente (quel que soit le type : relève normale, relève spéciale ou relève corrigée).

Les relèves des PCE 6M intégrées sur le mois M sont utilisées pour la facturation d'acheminement (au début du mois M+2).

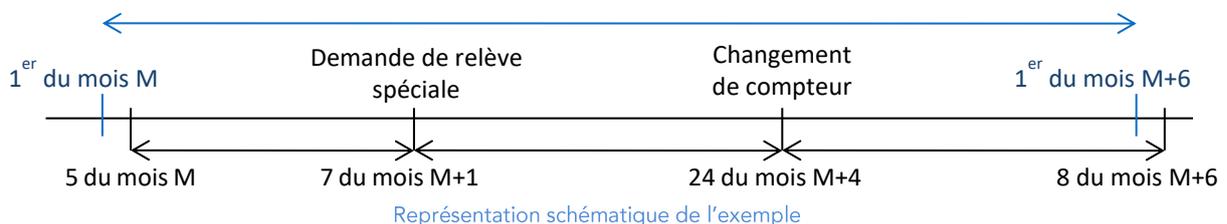


Le fournisseur reçoit pour les PCE 6M lui appartenant au moins une relève tous les 6 mois afin de définir la consommation sur cette période. Il est cependant possible de recevoir plusieurs relèves sur cette période, en fonction des événements associés au PCE (cf. paragraphe 4.2. Processus de la relève spéciale).

#### Exemple :

Sur un PCE, il y a une demande de relève spéciale en date du 7 du mois M+1 et un changement de compteur en date du 24 du mois M+4. Dans ce cas, il y a 3 relèves sur la période de six mois :

- la relève spéciale suite à la demande de relève spéciale,
- la relève spéciale de dépose de compteur,
- la relève normale.



### 3.3.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier une relève 6M

Le tableau ci-dessous présente les principales informations contenues dans les fichiers de relève des PCE 6M qui permettent d'identifier les différentes relèves. Pour plus d'information sur les différents champs, se reporter au guide d'implémentation publication RE6M.

N°	Nom de la zone	Relève d'un PCE 6M
9	Date de la relève	x
10	Type de relève	N, C, S ou A
11	Raison de la relève	Cf. : Tableau des raisons de relève
12	Date de fin de période de consommation	x
13	Date de début de période de consommation	x
14	Index brut de fin de période consommation	x
17	Index brut de début de période consommation	x
19	Volume brut consommé lors de la période de consommation	x
21	Energie consommée lors de la période de consommation	x
22	Qualification de l'énergie	x
23	Coefficient thermique de la période de consommation	x

### 3.4. Relèves mensuelles (1M, PCE télé-relevés équipés de compteurs Gazpar)

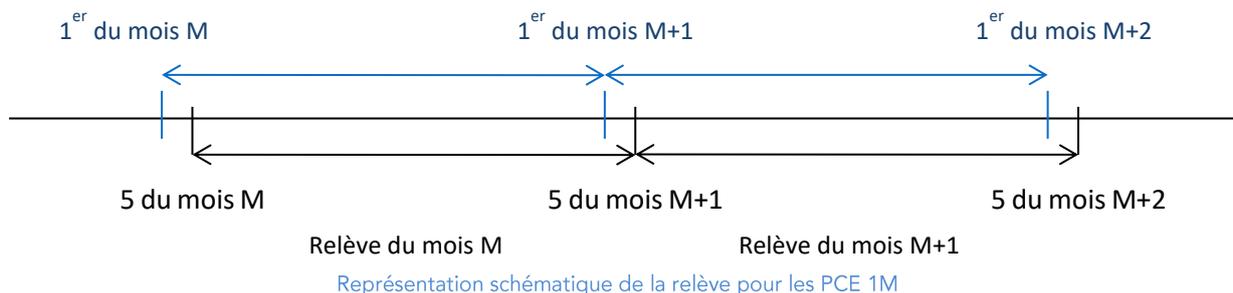
#### 3.4.1. Description des relèves d'un PCE 1M

Les relèves des PCE 1M sont des relèves à pas quotidien. Les relèves d'un PCE 1M sont publiées mensuellement. Les jours de publications s'étalent du lundi au dimanche. Les fichiers des PCE 1M ont un délai de garde de 24 mois.

La relève d'un PCE 1M est composée d'un seul enregistrement. En d'autres termes, dans un fichier de publication de relève 1M, il y a autant de relèves qu'il y a de PCE ayant reçu une relève dans le portefeuille du fournisseur concerné.

Tout comme pour les PCE MM ou 6M, une relève d'un PCE 1M doit suivre la relève précédente. En d'autres termes, la date de début et l'index brut de début doivent correspondre à la date de fin et à l'index de fin de la relève précédente (quel que soit le type : relève normale, relève spéciale ou relève corrigée).

Les relèves des PCE 1M intégrées sur le mois M sont utilisées pour la facturation d'acheminement (au début du mois M+2).



Le fournisseur reçoit pour les PCE 1M lui appartenant au moins une relève tous les mois afin de définir la consommation sur cette période. Il est cependant possible de recevoir plusieurs relèves sur cette période, en fonction des événements associés au PCE (cf. paragraphe 4.2. *Processus de la relève spéciale* et exemple pour les PCE MM en paragraphe Erreur ! Source du renvoi introuvable. **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

### 3.4.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier une relève 1M

Le tableau ci-dessous présente les principales informations contenues dans les fichiers de relève des PCE 1M qui permettent d'identifier les différentes relèves. Pour plus d'information sur les différents champs, se reporter au guide d'implémentation publication RE1M.

N°	Nom de la zone	Relève d'un PCE 1M
9	Date de la relève	x
10	Type de relève	N, C, S, D ou A
11	Raison de la relève	Cf. : Tableau des raisons de relève
12	Date de fin de période de consommation	x
13	Date de début de période de consommation	x
14	Index brut de fin de période consommation	x
17	Index brut de début de période consommation	x
19	Volume brut consommé lors de la période de consommation	x
21	Energie consommée lors de la période de consommation	x
22	Qualification de l'énergie	x
23	Coefficient thermique de la période de consommation	x

## 4. Les processus métier générant la relève

---

### 4.1. Processus de la relève normale

#### 4.1.1. Principe

Dans le cadre du contrat d'acheminement, les PCE sont relevés dans le planning d'une tournée de relève programmée selon la fréquence prévue du PCE. Ces relèves sont dites relèves cycliques.

Ce processus concerne toutes les fréquences de relève.

Pour un PCE JJ, une relève cyclique :

- définitive est journalière mais envoyée mensuellement,
- provisoire/extrapolée est envoyée quotidiennement.

Pour un PCE JM, une relève cyclique est journalière mais envoyée mensuellement.

Pour un PCE MM, une relève cyclique est mensuelle.

Pour un PCE 6M, une relève cyclique est semestrielle (cf. paragraphe 4.5, pour un focus sur la Date Théorique de Relève).

Pour un PCE 1M, une relève cyclique est publiée mensuellement (cf. paragraphe **Erreur ! Source du r envoi introuvable.**, pour un focus sur la Date de Publication Mensuelle).

#### 4.1.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier les relèves cycliques

Dans les fichiers de publication mis à la disposition des fournisseurs, les informations importantes pour identifier les relèves cycliques sont :

N°	Nom de la zone	PCE JJ (relève provisoire et extrapolée)	PCE JM ou PCE JJ (relève définitive)	PCE MM	PCE 6M	PCE 1M
9	Date de la relève	Date du relevé	Date du relevé	Date du relevé	Date du relevé	Date du relevé
10	Type de la relève	N (pour la relève provisoire) « » (pour les relèves extrapolées)	N	N	N	N
11	Raison de la relève	73 : relève normale calculée (pour la relève provisoire) 99 : relève normale calculée (pour les relèves extrapolées)	71 : relève normale 73 : relève normale calculée	71 : relève normale 73 : relève normale calculée	71 : relève normale 72 : relève normale avec index auto-relevé 73 : relève normale calculée 75 : Auto Relevé Fournisseur 76 : Auto-relevé fournisseur sur index réel	71 : relève normale 73 : relève normale calculée
12	Date de début de période de consommation	Date du relevé - 1	Date du relevé de la relève précédente	Date du relevé de la relève précédente	Date du relevé de la relève précédente	Date du relevé de la relève précédente
13	Date de fin de période de consommation	Date du relevé	Date du relevé - 1	Date du relevé	Date du relevé	Date du relevé
23	Journée gazière J de la période de consommation	Date du relevé - 1	Pour chaque enregistrement de la relève : jour de consommation			

## 4.2. Processus de la relève spéciale

### 4.2.1. Principe

Ce processus concerne toutes les fréquences de relève, à l'exception des relèves provisoires et extrapolées d'un PCE JJ.

Une relève spéciale est une relève effectuée hors processus de relève cyclique. Il peut s'agir :

- d'une relève spéciale de nouvelle situation :
  - liée à un changement de situation contractuelle (mise en service)
  - ou liée à un changement de situation technique (pose de compteur) ;
- d'une relève spéciale de clôture de situation :
  - liée à un changement de situation contractuelle (mise hors service ou changement de tarif)
  - ou liée à un changement de situation technique (dépose de compteur) ;
- d'une relève spéciale pour autre motif :  
Il s'agit de relèves effectuées à la demande du fournisseur, ou suite à un évènement, ou dans d'autres cas tels qu'une demande de vérification d'index ou une demande de relève pour autre motif. La relève spéciale peut aussi être réalisée à l'initiative du distributeur

Chaque relève spéciale est liée à un processus métier, déterminé par la raison de relève.

### 4.2.2. Détermination d'une relève spéciale

Les informations contenues dans les paragraphes suivants sont synthétisées dans la partie processus annexe (cf. paragraphe 4.6 et 4.7) à la fin du document.

#### 4.2.2.1. La relève de début de situation

La relève de nouvelle situation a pour but de signaler le début d'une nouvelle situation contractuelle ou technique. Les principales caractéristiques de cette relève sont les suivantes :

- Cette relève ne porte pas de consommation, elle porte uniquement les informations de la date et de l'index de départ du nouveau contrat ou du nouveau compteur.
- Seules les données liées à la date de fin et à l'index brut de fin sont renseignées.
- Une relève spéciale de départ est toujours liée à un évènement :
  - Les relèves de départ liées à une nouvelle situation contractuelle  
(par exemple : Changement de fournisseur, changement de client, Mise en Service)  
Dans ce cas, la date de relève correspond à la date d'effet contractuelle, celle-ci pouvant correspondre à la date de fin de la relève de départ. Les raisons de relève correspondante seront les suivantes :

Raison de relève	Type de relève	Description de la raison de relève	Fréquence de PCE
11	S	MES sur point libre avec auto relève	JJ - JM - MM - 6M - 1M
12	S	MES sur point libre avec reprise d'index de MHS	JJ - JM - MM - 6M
13	S	MES sur point libre	JJ - JM - MM - 6M - 1M
32	S	CHF avec index calculé (départ)	JJ - JM - MM - 6M - 1M
34	S	CHF avec index calculé fiabilisé par auto-relevé (départ)	6M
36	S	CHF avec déplacement(départ)	JJ - JM - MM - 6M
38	S	CHF avec index auto-relevé (départ)	6M - 1M
40	S	Changement de Fournisseur (départ)	6M - 1M

42	S	MES sur point non libre avec auto relève (départ)	JJ - JM - MM - 6M - 1M
44	S	MES sur point non libre (départ)	JJ - JM - MM - 6M - 1M
46	S	MES sur point non libre avec index calculé (départ)	6M - 1M
52	S	Changement de fréquence de relève (départ)	JJ - JM - MM

- o Les relèves de pose (changement de compteur : nouvelle situation technique):

Dans ce cas, la date de relève est identique à la date de fin de la relève de départ. La raison de relève correspondante sera la suivante :

Raison de relève	Type de relève	Description de la raison de relève	
62	S	Changement de compteur (pose)	JJ - JM - MM - 6M - 1M

- o Les relèves d'index dans le cadre de l'application de la LTE (Relève de début de situation lié à un nouvel index pour reprise d'une nouvelle chronique):

Dans ce cas, la date de la relève de rupture est égale à la date de fin de la relève de référence :

Raison de relève	Type de relève	Description de la raison de relève	
68	S	Corrigée LTE	1M

#### Récapitulatif pour une relève de nouvelle situation

N°	Nom de la zone	Règle de gestion
9	Date de la relève	Date d'effet contractuelle
10	Type de la relève	S
11	Raison de la relève	Voir ci-dessus
12	Date de début de période de consommation	Non renseigné
13	Date de fin de période de consommation	Date de fin de la relève
14	Index brut de fin de période consommation	Index brut de fin de la relève
17	Index brut de début de période consommation	Non renseigné

#### Cas particulier d'une relève de nouvelle situation pour un PCE JJ ou PCE JM

Pour un PCE JJ ou PCE JM, une relève de nouvelle situation peut être émise plusieurs fois (hors cadre de correction de donnée sur cette relève). Plusieurs situations sont possibles.

- 1<sup>ère</sup> situation : Seul l'événement de nouvelle situation a mis à jour le référentiel contractuel ou technique OMEGA (sans intégration de relève).  
Dans ce cas, la relève de MES émise n'a pas toutes ses données renseignées :

N°	Nom de la zone	Renseigné	Règle de gestion
9	Date de la relève	-	-
10	Type de la relève	X	S
11	Raison de la relève	X	Voir ci-dessus
12	Date de début de période de consommation	-	-
13	Date de fin de période de consommation	-	-
14	Index brut de début de période consommation	X	Obligatoire

23	Journée gazière J de la période de consommation	X	Obligatoire
----	---	---	-------------

- 2<sup>ème</sup> situation : L'événement de nouvelle situation a mis à jour le référentiel contractuel ou technique OMEGA, ainsi que la relève provisoire ou extrapolée pour la même journée gazière que la relève de MES.  
Dans ce cas, la relève de MES émise n'a pas toutes ses données renseignées (d'autres données non présentes dans le tableau ci-dessous, telles que l'index de fin ou les volumes), mais par rapport à la première situation elle est complétée par des données complémentaires.

N°	Nom de la zone	Renseigné	Règle de gestion
9	Date de la relève	X	Avec la date +1 de la journée gazière
10	Type de la relève	X	S
11	Raison de la relève	X	Voir ci-dessus
12	Date de début de période de consommation	X	Avec la date de la journée gazière
13	Date de fin de période de consommation	X	Avec la date +1 de la journée gazière
14	Index brut de début de période consommation	X	Obligatoire
23	Journée gazière J de la période de consommation	X	Obligatoire

- 3<sup>ème</sup> situation : L'événement de MES nouvelle situation a mis à jour le référentiel contractuel ou technique OMEGA, ainsi que la relève définitive suivant la relève de MES.  
Dans ce cas, la relève de MES émise est complète. Les données de relève présentes dans cette publication sont complètes. Tous les champs de la relève doivent être renseignés.

N°	Nom de la zone	Renseigné	Règle de gestion
9	Date de la relève	X	Avec la date +1 de la date de fin de bloc
10	Type de la relève	X	S
11	Raison de la relève	X	Voir ci-dessus
12	Date de début de période de consommation	X	Avec la date de début de bloc
13	Date de fin de période de consommation	X	Avec la date de fin de bloc
14	Index brut de début de période consommation	X	Obligatoire
23	Journée gazière J de la période de consommation	X	Obligatoire

#### 4.2.2.2. La relève de clôture

La relève de clôture a pour but de clore une situation contractuelle ou technique. Les principales caractéristiques de cette relève sont :

- Cette relève porte une consommation, elle a une période, un volume, des index et des coefficients (et toutes les qualifications associées aux données renseignées).
- Toutes les données liées à la relève, selon les fréquences, sont renseignées.
- Une relève spéciale de clôture est toujours liée à un évènement :
  - Les relèves de résiliation (clôture d'une situation contractuelle) :  
(par exemple : Changement de fournisseur, changement de client, Mise en Service sur point Non Libre, Mise Hors Service)

Dans ce cas, la date de relève correspond à la date d'effet contractuelle, celle-ci pouvant correspondre à la date de fin de la relève de résiliation. Les raisons de relève correspondante seront les suivantes :

Raison de relève	Type de relève	Description de la raison de relève	Fréquence de PCE
21	S	Mise hors service	JJ - JM - MM - 6M - 1M
22	S	MHS avec index auto relevé	6M - 1M
23	S	MHS avec index calculé	6M - 1M
31	S	CHF avec index calculé (résiliation)	JJ - JM - MM - 6M - 1M
33	S	CHF avec index calculé fiabilisé par auto-relevé (résiliation)	6M
35	S	CHF avec déplacement(résiliation)	JJ - JM - MM - 6M
37	S	CHF avec index auto-relevé (résiliation)	6M - 1M
39	S	Changement de Fournisseur (résiliation)	6M - 1M
41	S	MES sur point non libre avec auto relève (résiliation)	JJ - JM - MM - 6M - 1M
43	S	MES sur point non libre (résiliation)	JJ - JM - MM - 6M - 1M
45	S	MES sur point non libre avec index calculé (résiliation)	6M - 1M
51	S	Changement de fréquence de relève (résiliation)	JJ - JM - MM
63	S	Changement de tarif	JJ - JM - MM - 6M - 1M
89	S	Relève de bascule 1M	6M

- Les relèves de dépose (changement de compteur : clôture d'une situation technique) :

Dans ce cas, la date de relève correspond à la veille de la date de fin de la relève de résiliation. La raison de relève correspondante sera la suivante :

Raison de relève	Type de relève	Description de la raison de relève	Fréquence de PCE
61	S	Changement de compteur (dépose)	JJ - JM - MM - 6M - 1M

#### Récapitulatif pour une relève de clôture

N°	Nom de la zone	Règle de gestion
9	Date de la relève	Date d'effet contractuelle
10	Type de la relève	S
11	Raison de la relève	Voir ci-dessus
12	Date de début de période de consommation	MM, 6M, 1M : Date de fin de la relève précédente JJ, JM : Date de fin de la relève précédente +1
13	Date de fin de période de consommation	Date de fin de la relève
14	Index brut de fin de période consommation	Index brut de fin de la relève
17	Index brut de début de période consommation	Index brut de fin de la relève précédente

#### 4.2.2.3. La relève spéciale pour autre motif

Les principales caractéristiques de cette relève sont :

- Cette relève porte une consommation, elle a une période, un volume, des index et des coefficients (et toutes les qualifications associées aux données renseignées).
- Toutes les données liées à la relève, selon les fréquences, sont renseignées.
- La date de relève correspond à la date de fin de la relève spéciale pour autre motif.

Raison de relève	Type de relève	Description de la raison de relève	Fréquence de PCE
65	S	Relève spéciale à la demande du fournisseur	JJ - JM - MM - 6M - 1M
66	S	Relève spéciale sur autre motif	JJ - JM - MM - 6M - 1M
67	S	Changement de gaz	6M-1M
87	S	Relève spéciale de passage en télé-relevé	6M
90	S	Relève spéciale Gazpar	6M-1M

#### Récapitulatif pour une relève spéciale pour autre motif

N°	Nom de la zone	Règle de gestion
9	Date de la relève	Date de relevé
10	Type de la relève	S
11	Raison de la relève	Voir ci-dessus
12	Date de début de période de consommation	MM, 6M, 1M : Date de fin de la relève précédente JJ, JM : Date de fin de la relève précédente +1
13	Date de fin de période de consommation	Date de fin de la relève
14	Index brut de fin de période consommation	Index brut de fin de la relève
17	Index brut de début de période consommation	Index brut de fin de la relève précédente

#### 4.2.2.4. Spécificité de la publication d'un changement de compteur

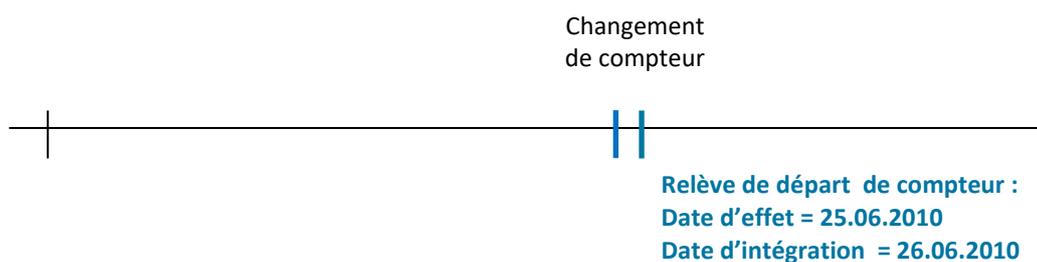
La relève de résiliation et la relève de départ d'un changement de compteur sont publiées dans le même fichier.

Dans OMEGA, si l'une des deux relèves est intégrée dans le système, cette relève ne sera pas publiée si la seconde relève n'est pas aussi intégrée.

Exemple :

##### 1<sup>ère</sup> étape :

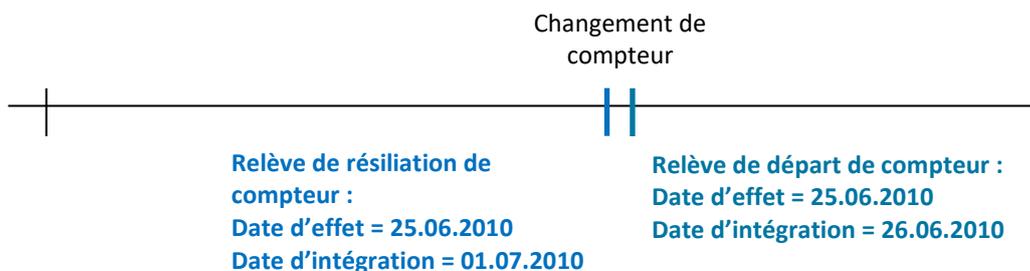
Le 26.06.2010, OMEGA intègre les événements d'un changement de compteur pour une date d'effet au 25.06.2010. Ceci implique la création de la relève de départ à la date d'effet au 25.06.2010.



La relève de départ n'est pas publiée le 26.06.2010.

##### 2<sup>ème</sup> étape :

Le 01.07.2010, OMEGA intègre la relève de résiliation du changement de compteur pour une date d'effet au 25.06.2010. Ceci implique la création de la relève de résiliation à la date d'effet au 25.06.2010.



La relève de départ et la relève de résiliation sont publiées le 01.07.2010.

Si la relève de résiliation de la relève de dépose est corrigée par une relève corrigée, seule la relève de résiliation sera publiée.

#### 4.2.2.5. Spécificité de la publication d'une Corrigée LTE

La relève 'Corrigée LTE' est transmise lorsque les critères suivants sont vérifiés :

- Il s'agit d'un PCE Télé-relevé (1M)
- La CAR est inférieure ou égale à 30 MWh
- Un index réel est transmis nécessitant de revenir sur des consommations estimées depuis plus de 14 mois (420 jours)
- L'ajustement de la chronique est en défaveur du client.



## 4.3. Processus de la relève intermédiaire

### 4.3.1. Principe

Pour les PCE télé-relevés en fréquence 1M, un fournisseur pourra demander une relève à la date de son choix autre que la date de publication mensuelle. Le fournisseur formule cette demande via la nouvelle prestation de 'Relevé à date'. La réalisation de cette prestation se manifeste par la transmission au fournisseur d'une relève qualifiée d'intermédiaire

### 4.3.2. Informations contenues dans le fichier de publication permettant d'identifier les relèves intermédiaires

Dans les fichiers de publication mis à la disposition des fournisseurs, les informations importantes pour identifier les relèves intermédiaires sont :

N°	Nom de la zone	PCE 1M
10	Type de la relève	D (pour les relèves intermédiaires)
11	Raison de la relève	88 : relève intermédiaire

## 4.4. Processus de la correction de relève

### 4.4.1. Principe

Suite à une réclamation client ou fournisseur, un retour distributeur, une relève corrigée peut être envoyée pour corriger une relève déjà existante.

Le type de correction d'une relève corrigée dépend du type de relève à corriger : il existe deux types de corrections qui seront décrites dans les paragraphes suivants :

- **La rectification d'index** : pour les relèves spéciales de départ  
Cette correction est uniquement valable pour PCE 6M et 1M, il n'existe pas de rectification d'index pour les PCE MM, PCE JM et PCE JJ.
- **La correction de relève**, qui portera sur les éléments suivants :
  - Date :
    - Date de début de période de consommation
    - Date de fin de période de consommation
    - Date de relève
  - Données de relève :
    - Index relevé :
      - Index brut de fin de période consommation
      - Index brut de début de période consommation
    - Coefficients

### 4.4.2. La rectification d'index

La rectification d'index est une correction uniquement possible pour les PCE 6M et 1M. Les rectifications d'index sont des réajustements d'index sans consommation, uniquement sur des relèves spéciales de départ (de mise en service et de pose de compteur).

Les données modifiées sont les suivantes :

- ⇒ le type de la relève : C
- ⇒ l'index brut de fin de la relève : modifié avec un nouvel index
- ⇒ la qualification de l'index brut de fin : K

NB : la raison de relève n'est pas modifiée lors d'une rectification d'index.

La relève suivante a la valeur K pour la qualification de l'index brut de début.

*Exemple :*

1<sup>ère</sup> étape :

Sur un PCE, une mise en service est au 10.03.2010 avec un index à 5000. Cette mise en service a été publiée le même jour, soit le 10.03.2010.

**1<sup>ère</sup> étape**

Mise En Service

5000

**Relève de mise en service**

Type de relève = S

Raison de relève = 13

Index brut de fin = 5000

Qualification de l'index de fin = M

2<sup>ème</sup> étape :

Le 20.03.2010, OMEGA intègre une rectification d'index pour réajuster l'index de mise en service du 10.03.2010 à 15000.

**2<sup>ème</sup> étape**

Mise En Service

15000

**Relève de mise en service**

Type de relève = C

Raison de relève = 13

Index brut de fin = 15000

Qualification de l'index de fin = K

3<sup>ème</sup> étape :

La relève suivante du 20.05.2010 avec un index brut de fin à 20000 est publiée le jour même, soit le 20.05.2010.

**3<sup>ème</sup> étape**

Mise En Service

15000

Relève

20000

**Relève suivante**

Type de relève = N

Raison de relève = 71

Index brut de début = 15000

Qualification de l'index de début = K

Index brut de fin = 20000

Qualification de l'index de fin = M

### 4.4.3. La relève corrigée

Contrairement à la rectification d'index, la relève corrigée apporte une correction de consommation soit par une correction des index soit par une correction des coefficients. La correction de consommation peut être accompagnée d'une correction de la période de consommation.

Ce processus concerne toutes les fréquences de relève, à l'exception des relèves provisoires et extrapolées d'un PCE JJ.

#### 4.4.3.1. PCE JJ, PCE JM ou PCE MM

Une relève corrigée pour un PCE JJ, PCE JM et PCE MM peut modifier tout type de relève (Normale, Spéciale ou Corrigée).

La correction portera :

- ⇒ soit sur les données d'une relève sans modifier la période de consommation (**Cas 1**),
- ⇒ soit sur les données d'une relève avec modification de la période de consommation (**Cas 2**).

Dans un même fichier de publication, plusieurs relèves corrigées pour le même PCE peuvent être envoyées. La période de consommation de ces relèves corrigées ne correspond pas forcément aux périodes des relèves déjà intégrées. Celles-ci sont donc republiées avec les données modifiées, et elles annulent et remplacent la précédente publication.

#### 4.4.3.1.1. CAS 1

Lorsque la relève corrigée modifie les données d'une relève sans modification de la période de consommation, la relève est republiée avec les nouvelles données avec le type de relève « C » et avec les qualifications « C » pour les données modifiées. La seconde publication annule et remplace la première publication. La raison de relève n'est pas modifiée.

##### Exemple :

###### 1<sup>ère</sup> publication :

Une relève au 20.05.2010 avec un index brut de fin à 25000 et une raison de relève 71 est publiée le jour même, soit le 20.05.2010.

###### 2<sup>ème</sup> publication :

La relève corrigée modifiant la relève du 20.05.2010 avec un index brut de fin corrigé à 17000 est publiée le 30.05.2010.

##### Cas de modification



La relève R2 est modifiée et donc republiée avec les données suivantes :  
Type de relève = C  
Raison de relève = 71  
Index brut de début = 1000  
Qualification de l'index de début = M  
Index brut de fin = 17000  
Qualification de l'index de fin = C

#### 4.4.3.1.2. Cas 2

Lorsque la relève corrigée modifie les données d'une relève et modifie également la période de consommation, la relève est donc republiée avec les nouvelles données avec le type « C » et avec les qualifications « C » pour les données modifiées. La seconde publication annule et remplace la première publication. La raison de relève n'est pas modifiée.

##### Exemple :

###### 1<sup>ère</sup> publication :

Une relève au 20.05.2010 avec un index brut de fin à 25 000 et une raison de relève 71 est publiée le jour même, soit le 20.05.2010.

###### 2<sup>ème</sup> publication :

La relève corrigée modifie la relève du 20.05.2010 avec les données suivantes :

- date de fin au 25.05.2010,
- index brut de fin corrigée à 17000.

Cette relève corrigée est publiée le 30.05.2010.

##### Cas de modification



La relève R2 est modifiée et donc republiée avec les données suivantes :  
Type de relève = C  
Raison de relève = 71  
Date de début = 24.04.2010  
Date de fin = 25.05.2010  
Index brut de début = 1000  
Qualification de l'index de début = M  
Index brut de fin = 17000  
Qualification de l'index de fin = C

#### 4.4.3.1.3. Cas particulier

Il existe un cas particulier pour les PCE JJ, PCE JM ou PCE MM : il est possible qu'une relève corrigée soit publiée sans qu'il n'y ait eu envoi, au préalable, d'une relève normale ou spéciale à corriger.

La type de relève de cette relève corrigée est « C » et la raison de relève « 66 ».

Les informations permettant d'identifier ces relèves sont les suivantes :

N°	Nom de la zone	Règle de gestion
10	Type de la relève	C (Relève Corrigée)
11	Raison de la relève	66 : Relève spéciale sur autre motif

#### 4.4.3.2.PCE 6M et 1M

Pour les PCE 6M et 1M, une relève corrigée permet de corriger les données de relève (consommation et/ou index, etc.). Cette relève corrigée porte sur un **intervalle de correction** qui ne peut couvrir qu'une seule situation (même situation contractuelle et même situation technique)<sup>5</sup>. Dans un fichier de publication de relève, il est possible d'émettre plusieurs relèves corrigées.

L'intégration de la relève corrigée implique l'émission de plusieurs types de flux de relève dans le fichier de publication de relève :

- D'un ou plusieurs flux de correction de relève (relève typée 'C')
- D'un ou plusieurs flux d'annulation de relève (relève typée 'A')

Ces flux de correction et d'annulation peuvent porter sur des relèves normales, des relèves spéciales (de nouvelle situation, de clôture ou pour autre motif) ou des relèves intermédiaires.

L'intégration de la relève corrigée entraîne :

- la modification des données de consommation de l'intervalle de correction (index de fin et/ou coefficient thermique) ;
- et/ou l'allongement de la période de consommation de la situation courante (possible uniquement si la relève la plus récente du PCE est Normale ou Spéciale pour autre motif) ;
- et/ou la modification de l'index de la relève de nouvelle situation (une publication spécifique est faite pour cette modification, en plus des publications de la relève corrigée et des annulations).

Le tableau ci-dessous indique les exemples présentés dans les paragraphes suivants :

Exemples présentés NB : ces exemples sont non exhaustifs : les modifications des données de relève peuvent être combinées différemment	Données modifiées par la relève corrigée :				
	Index de fin	Coefficient thermique	Date de fin	Index de la relève de nouvelle situation	Aucune
<b>exemple 1</b> Une seule relève sur la période de correction	√				
<b>exemple 2</b> Plusieurs relèves sur la période de correction	√				
<b>exemple 3</b> Une seule relève sur la période de correction avec modification de la relève de nouvelle situation		√		√	

<sup>5</sup> NB : les changements de tarif ne sont pas pris en compte

<b>exemple 4</b> Plusieurs relèves sur la période de correction avec modification de la relève de nouvelle situation		√		√	
<b>exemple 5</b> Une seule relève sur la période de correction avec modification de la date de fin	√		√		
<b>exemple 6</b> Annulation de relève					√

A noter que dans des cas exceptionnels où des traitements manuels sont nécessaires dans Omega, une relève corrigée peut annuler une ou plusieurs relèves de type Normal sans les remplacer (exemple 6, qui correspond à l'ex-cas 7).

#### 4.4.3.2.1. Exemple 1

Contexte de l'exemple :

- l'intervalle de correction ne couvre qu'une seule relève,
- la relève corrigée apporte une modification de l'index brut de fin impliquant la modification des données de consommation (volume et consommation).

Variante possible (parmi d'autres) : la relève corrigée peut apporter une modification du coefficient thermique (avec ou sans modification de l'index brut de fin), entraînant la modification de la consommation.

1<sup>ère</sup> étape - un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2009** avec un index à 100

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le **20.10.2009** avec un index de fin à 200,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	21.10.2009

⇒ une relève normale le **21.04.2010** avec un index de fin à 400.

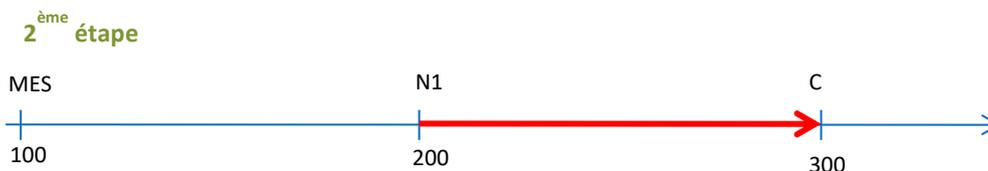
Relève N2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	22.04.2010



2<sup>ème</sup> étape- le 20.06.2010, OMEGA reçoit pour le PCE une relève corrigée :

- ⇒ La relève corrigée modifie l'index de fin de la dernière relève intégrée. L'index de fin corrigé est de 300.

Relève corrigée reçue par OMEGA	
Type de relève	C
Date de fin	21.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	300
Index brut de début corrigé	200



Publications attendues après intégration de la relève corrigée :

- ⇒ Publication de l'annulation de la relève N2

Type de relève	<b>A</b>
Raison de relève	71
Date de fin	21.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Index brut de début	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010

- ⇒ Publication de la relève corrigée :

Type de relève	<b>C</b>
Raison de relève	71
Date de fin	21.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	300
Qualification de l'index brut de fin	C
Index brut de début corrigé	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010

#### 4.4.3.2.2. Exemple 2

Contexte de l'exemple :

- l'intervalle de correction ne couvre qu'une seule relève,
- la relève corrigée apporte une modification de l'index brut de fin et du coefficient thermique impliquant la modification des données de consommation (volume et consommation).

Variante possible (parmi d'autres) : la relève corrigée peut apporter une modification du coefficient thermique (avec ou sans modification de l'index brut de fin), entraînant la modification de la consommation.

1<sup>ère</sup> étape - un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2009** avec un index à 100

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le **20.10.2009** avec un index de fin à 200,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Coefficient thermique	09,00
Date de publication	21.10.2009

⇒ une relève normale le **21.04.2010** avec un index de fin à 400.

Relève N2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Coefficient thermique	12,00
Date de publication	22.04.2010

**1<sup>ère</sup> étape**



2<sup>ème</sup> étape - le 20.06.2010, OMEGA reçoit pour le PCE une relève corrigée :

- ⇒ La relève corrigée modifie l'index de fin de la dernière relève intégrée de la situation. L'index de fin corrigé est de 300.
- ⇒ La relève corrigée modifie le coefficient thermique sur l'ensemble de l'intervalle de correction : la valeur modifiée est égale à la moyenne des coefficients existants de l'intervalle de correction (variante possible : le coefficient thermique de la relève corrigée peut être une nouvelle valeur saisie manuellement, non calculée automatiquement à partir des valeurs existantes).

Relève corrigée reçue par OMEGA	
Type de relève	C
Date de fin	21.04.2010
Date de début	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	300
Index brut de début corrigé	200
Coefficient thermique	10,50

**2<sup>ème</sup> étape**



Publications attendues après intégration de la relève corrigée :

1) Publication des annulations de relève

Type de relève	<b>A</b>	<b>A</b>
Raison de relève	71	71
Date de fin	20.10.2009	21.04.2010
Date de début	10.04.2009	20.10.2009
Index brut de fin	200	400
Qualification de l'index brut de fin	M	M
Index brut de début	100	200
Qualification de l'index brut de début	M	M
Coefficient thermique	09,00	12,00
Date de publication	21.06.2010	21.06.2010

2) Publication de la relève corrigée :

Type de relève	<b>C</b>
Raison de relève	71
Date de fin	21.04.2010
Date de début	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	300
Qualification de l'index brut de fin	C
Index brut de début corrigé	100
Qualification de l'index brut de début	M
Coefficient thermique corrigé	10,50
Date de publication	21.06.2010

**4.4.3.2.3. Exemple 3**

Contexte de l'exemple :

- l'intervalle de correction ne couvre qu'une seule relève,
- la relève corrigée apporte une modification de l'index brut de début, et la date de début de relève corrigée coïncide avec une relève de nouvelle situation : dans ce cas, la relève de nouvelle situation est aussi modifiée.

Variante possible (parmi d'autres) : la relève corrigée peut apporter une modification de l'index brut de fin et/ou du coefficient thermique, entraînant la modification de la consommation.

1<sup>ère</sup> étape - un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2009** avec un index à 100

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le **20.10.2009** avec un index de fin à 200,

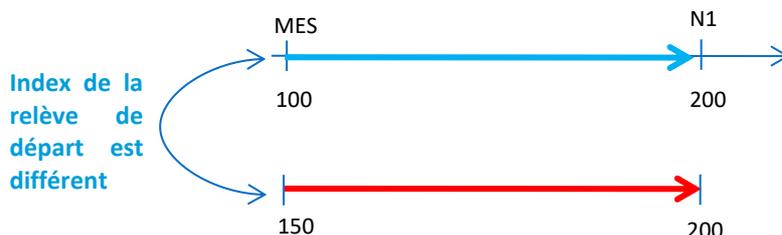
Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	21.10.2009



2<sup>ème</sup> étape - le 03.11.2009, le PCE reçoit une relève corrigée :

⇒ La relève corrigée modifie l'index de la relève de nouvelle :

Relève corrigée reçue par OMEGA	
Type de relève	C
Date de fin	20.10.2009
Date de début	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	200
Index brut de début corrigé	150



Publications attendues après intégration de la relève corrigée :

1) Publication des annulations de relève

Type de relève	<b>A</b>	<b>A</b>
Raison de relève	71	13
Date de fin	20.10.2009	10.04.2009
Date de début	10.04.2009	-
Index brut de fin	200	100
Qualification de l'index brut de fin	M	M
Index brut de début	100	-
Qualification de l'index brut de début	M	M
Date de publication	04.11.2009	04.11.2009

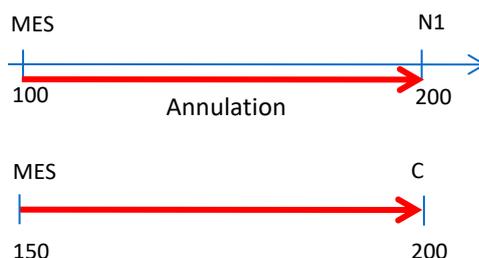
2) Publication de la modification de la Mise en service

Type de relève	<b>C</b>
Raison de relève	13
Date de fin	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	150
Qualification de l'index brut de fin	C
Date de publication	04.11.2009

3) Publication de la relève corrigée

Type de relève	<b>C</b>
Raison de relève	71
Date de fin	20.10.2009
Date de début	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	200
Qualification de l'index brut de fin	C
Index brut de début corrigé	150
Qualification de l'index brut de début	C
Date de publication	04.11.2009

## 2<sup>ème</sup> étape



### 4.4.3.2.4. Exemple 4

#### Contexte de l'exemple :

- l'intervalle de correction couvre plusieurs relèves existantes,
- la relève corrigée apporte une modification de l'index brut de début, et la date de début de relève corrigée coïncide avec une relève de nouvelle situation : dans ce cas, la relève de nouvelle situation est aussi modifiée.
- la relève corrigée apporte aussi la modification de l'index de fin et du coefficient thermique impliquant la modification des données de consommation.

1<sup>ère</sup> étape : un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2009** avec un index à 100

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le **20.10.2009** avec un index de fin à 200,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Coefficient thermique	09,00
Date de publication	21.10.2009

⇒ une relève normale le **21.04.2010** avec un index de fin à 400.

Relève N2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Coefficient thermique	12,00
Date de publication	22.04.2010

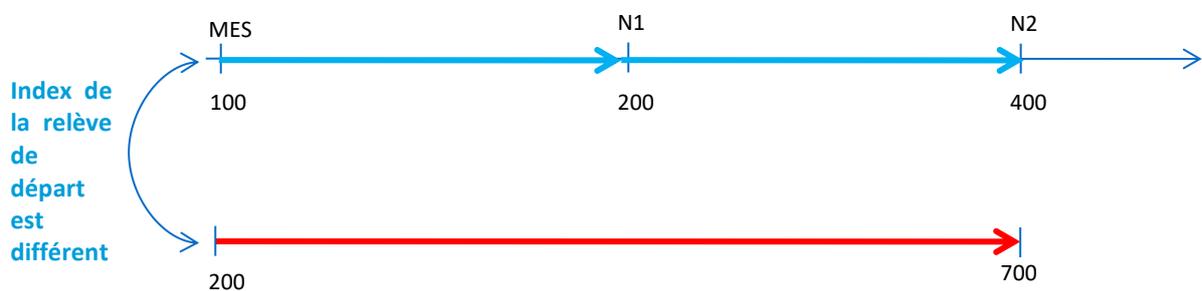
## 1<sup>ère</sup> étape



2<sup>ème</sup> étape : le 20.06.2010, le PCE reçoit une relève corrigée :

- ⇒ La relève corrigée modifie l'index de départ et l'index de fin de la dernière relève intégrée. L'index de départ est modifié à 200, et l'index de fin de la dernière relève est corrigé à 700,
- ⇒ La relève corrigée modifie le coefficient thermique sur l'ensemble de l'intervalle de correction : la valeur modifiée est égale à la moyenne des coefficients existants de l'intervalle de correction (variante possible : le coefficient thermique de la relève corrigée peut être une nouvelle valeur saisie manuellement, non calculée automatiquement à partir des valeurs existantes).

Relève corrigée reçue par OMEGA	
Type de relève	C
Date de fin	21.04.2010
Date de début	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	700
Index brut de début corrigé	200
Coefficient thermique corrigé	10,50



Publications attendues après intégration de la relève corrigée :

1) Publication des annulations de relève

Type de relève	<b>A</b>	<b>A</b>	<b>A</b>
Raison de relève	13	71	71
Date de fin	10.04.2009	20.10.2009	21.04.2010
Date de début	-	10.04.2009	20.10.2009
Index brut de fin	100	200	400
Qualification de l'index brut de fin	M	M	M
Index brut de début	-	100	200
Qualification de l'index brut de début	M	M	M
Coefficient thermique	-	09,00	12,00
Date de publication	21.06.2010	21.06.2010	21.06.2010

2) Publication de la modification de la Mise en service

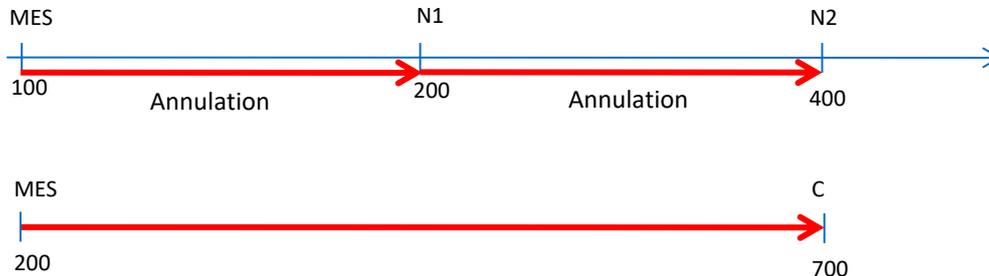
Type de relève	<b>C</b>
Raison de relève	13
Date de fin	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	200
Qualification de l'index brut de fin	C
Date de publication	21.06.2009

3) Publication de la relève corrigée

Type de relève	<b>C</b>
Raison de relève	71
Date de fin	21.04.2010
Date de début	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	700

Qualification de l'index brut de fin	C
Index brut de début corrigé	200
Qualification de l'index brut de début	C
Coefficient thermique corrigé	10,50
Date de publication	21.06.2010

## 2ème étape



### 4.4.3.2.5. Exemple 5

Contexte de l'exemple :

- l'intervalle de correction ne couvre qu'une seule relève,
- la relève corrigée apporte la modification de l'index de fin et date de fin impliquant la modification des données de consommation.

*Variante possible (parmi d'autres) : la relève corrigée peut apporter une modification du coefficient thermique (avec ou sans modification de l'index brut de fin), entraînant la modification de la consommation.*

1ère étape : un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le 10.04.2009 avec un index à 100

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le 20.10.2009 avec un index de fin à 200,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	21.10.2009

⇒ une relève normale le 21.04.2010 avec un index de fin à 400.

Relève N2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	22.04.2010

### 1<sup>ère</sup> étape



2<sup>ème</sup> étape : le 20.06.2010, OMEGA reçoit pour le PCE une relève corrigée :

⇒ La relève corrigée modifie la date et l'index de fin de la relève de la dernière relève intégrée. L'index de fin corrigé est de 300.

Relève corrigée reçue par OMEGA	
Type de relève	C
Date de fin	28.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	300
Index brut de début corrigé	200

### 2<sup>ème</sup> étape



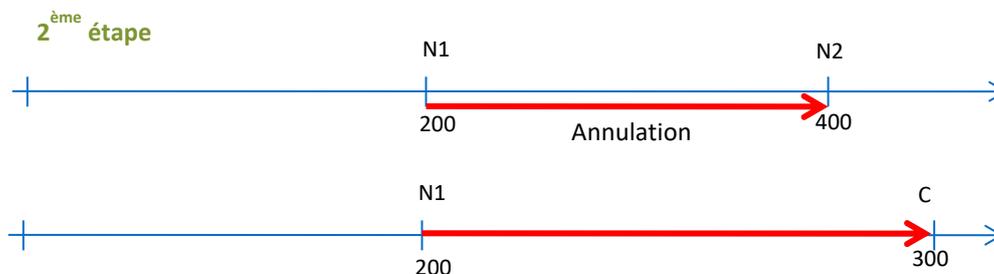
Publications attendues après intégration de la relève corrigée :

1) Publication de l'annulation de relève

Type de relève	<b>A</b>
Raison de relève	71
Date de fin	21.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Index brut de début	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010

2) Publication de la relève corrigée :

Type de relève	<b>C</b>
Raison de relève	71
Date de fin	28.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	300
Qualification de l'index brut de fin	C
Index brut de début corrigé	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010



#### 4.4.3.2.6. Exemple 6 : Annulation par une relève corrigée (ex-cas 7)

##### Contexte de l'exemple :

La relève corrigée annule des relèves normales (peut encore se produire si des traitements manuels ont dû être effectués dans Omega).

##### 1<sup>ère</sup> étape :

Un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2009** avec un index à 100

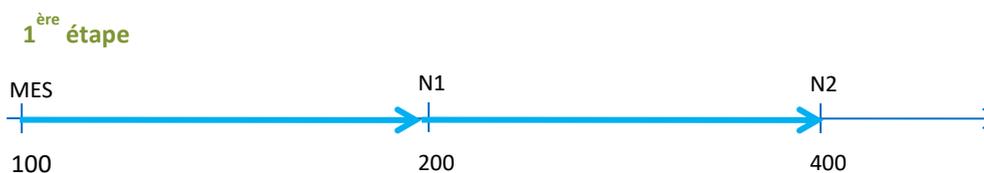
Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le **20.10.2009** avec un index de fin à 200,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	21.10.2009

⇒ une relève spéciale de MHS le **21.04.2010** avec un index de fin à 400 (NB : la relève spéciale peut être de tout type).

Relève S2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	22.04.2010

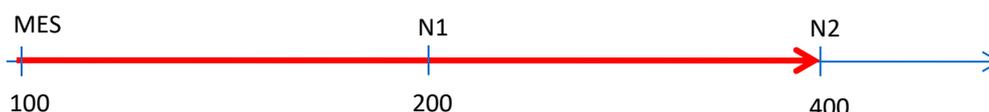


## 2<sup>ème</sup> étape :

Le 20.06.2010, le PCE reçoit une relève corrigée :

⇒ La relève corrigée annule les relèves normales.

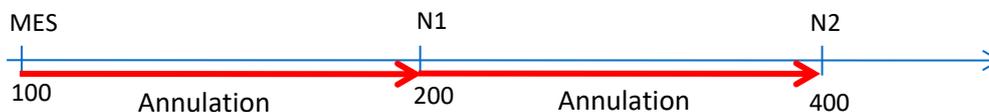
Relève corrigée reçue par OMEGA	
Type de relève	C
Date de fin	21.04.2010
Date de début	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	400
Index brut de début corrigé	100



Publication attendue après intégration de la relève corrigée :

Type de relève	A	A
Raison de relève	71	71
Date de fin	21.04.2010	20.10.2009
Date de début	20.10.2009	10.04.2009
Index brut de fin corrigé	400	200
Qualification de l'index brut de fin	M	M
Index brut de début corrigé	200	100
Qualification de l'index brut de début	M	M
Date de publication	21.06.2009	21.06.2009

## 2<sup>ème</sup> étape



## 4.5. Processus d'annulation de relève

### 4.5.1. Principe

Dans certains cas, il est possible que des relèves soient annulées soit par des événements, soit par des relèves, soit par des relèves corrigées.

Les relèves annulées sont typées « A ». Ce processus concerne uniquement les PCE 6M et 1M.

Une relève peut être annulée par 3 biais :

- annulation de la relève suite à l'intégration d'un événement,
- annulation de la relève suite à l'intégration d'une autre relève,
- annulation de la relève suite à l'intégration d'une relève corrigée.
- annulation de la relève suite à la détection d'une incohérence par l'application source TICC (pour les PCE 6M et 1M télé-relevés)

Si une relève a été facturée, toute annulation de relève par l'un des 3 biais ci-dessous implique une annulation de facturation.

## 4.5.2. Annulation de relève suite à l'intégration d'un événement

Un événement rétroactif de changement de compteur ou de changement contractuel (tous les changements contractuels impliquant une mise hors service) peut annuler une relève, si la date de fin de celle-ci est supérieure ou égale à la date d'effet contractuelle de l'événement.

Exemple :

1<sup>ère</sup> étape :

Un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2009** avec un index à 100

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le **20.10.2009** avec un index de fin à 200,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	21.10.2009

⇒ une relève normale le **21.04.2010** avec un index de fin à 400.

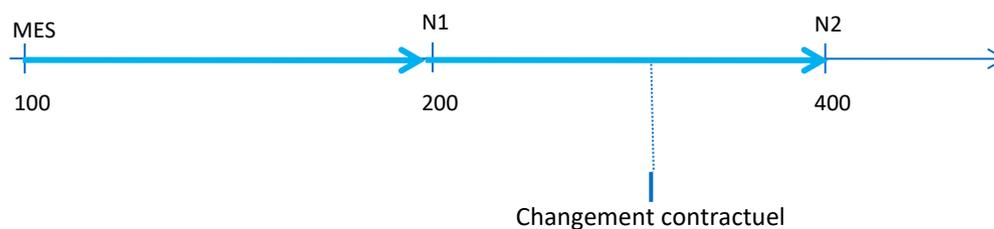
Relève N2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	22.04.2010

**1<sup>ère</sup> étape**



2<sup>ème</sup> étape :

Intégration d'un changement contractuel de MHS (NB : cela peut être aussi un autre changement contractuel ou un changement compteur) avec une date d'effet contractuelle au **05.04.2010** et un index de fin à 350.



Publication attendue après intégration de la relève corrigée :

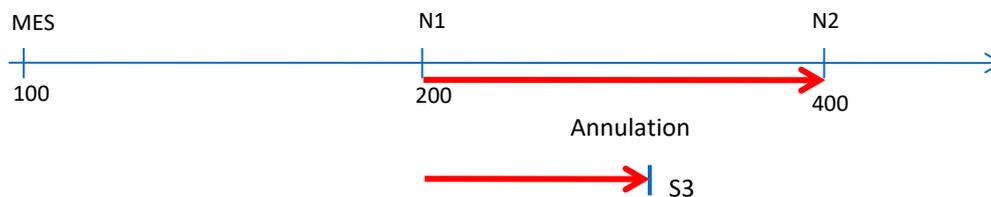
1) Annulation de la relève normale

Type de relève	<b>A</b>
Raison de relève	71
Date de fin	21.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Index brut de début corrigé	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010

2) Publication de la relève spéciale

NB : La publication de la relève spéciale dépend de l'intégration de la relève spéciale. Si la relève spéciale est intégrée le même jour que l'annulation de la relève normale, la relève spéciale sera publiée le même jour que l'annulation.

Type de relève	<b>S</b>
Raison de relève	21
Date de fin	05.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	350
Qualification de l'index brut de fin	M
Index brut de début corrigé	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010



### 4.5.3. Annulation de relève suite à l'intégration d'une autre relève

Une relève antérieure ou non peut annuler une relève, si la date de fin de celle-ci est supérieure ou égale à la date de fin de la relève antérieure.

*Exemple :*

1<sup>ère</sup> étape :

Un PCE 6M est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2009** avec un index à 100

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2009

⇒ une relève normale le 20.10.2009 avec un index de fin à 200,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	21.10.2009

⇒ une relève normale le 21.04.2010 avec un index de fin à 400.

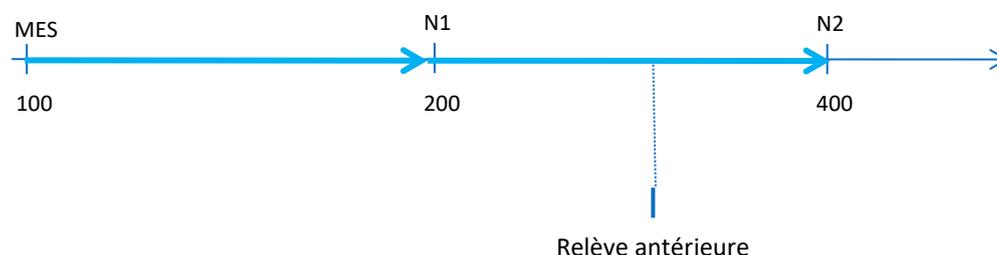
Relève N2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	22.04.2010

### 1<sup>ère</sup> étape



### 2<sup>ème</sup> étape :

Intégration d'une relève antérieure avec une date d'effet contractuelle au 05.04.2010 et un index de fin à 350.



Publications attendues après intégration de la relève :

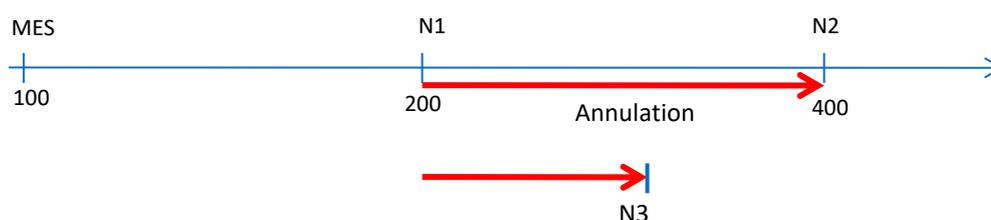
#### 1) Annulation de la relève normale

Type de relève	<b>A</b>
Raison de relève	71
Date de fin	21.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	400
Qualification de l'index brut de fin	M
Index brut de début corrigé	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010

## 2) Publication de la relève normale

NB : La publication de la relève normale N3 est publiée le même jour que l'annulation de la relève normale N2.

Type de relève	<b>N</b>
Raison de relève	71
Date de fin	05.04.2010
Date de début	20.10.2009
Index brut de fin corrigé	350
Qualification de l'index brut de fin	M
Index brut de début corrigé	200
Qualification de l'index brut de début	M
Date de publication	21.06.2010



### 4.5.4. Annulation de relève suite à l'intégration d'une relève corrigée

Les annulations de relevés qui sont associées à l'intégration d'une relève corrigée sont décrites dans le paragraphe 4.3.3.2.

### 4.5.5. Annulation de la relève suite à la détection d'une incohérence par l'application source TICC (pour les PCE 6M et 1M télé-relevés)

Les contrôles internes de l'application source TICC émettrice de relevés pour les PCE 6M ou 1M télé-relevés peuvent déceler des incohérences dans une chronique d'index déjà transmise et publiée. Dans ce cas :

- TICC annule les relevés correspondantes.
- de nouvelles relevés sont publiés.

Exemple :

1<sup>ère</sup> étape :

Un PCE 1M télé-relevé est dans la situation suivante :

⇒ une mise en service le **10.04.2016** avec un index à 0

Relève MES	
Type de relève	S
Raison de relève	13
Index brut de fin	0
Qualification de l'index brut de fin	M
Date de publication	11.04.2016

⇒ une relève normale le **09.05.2016** avec un index de fin à 100,

Relève N1	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	100
Qualification de l'index brut de fin	T
Date de publication	11.05.2016

⇒ une relève normale le **09.06.2016** avec un index de fin à 200.

Relève N2	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Index brut de fin	200
Qualification de l'index brut de fin	T
Date de publication	11.06.2016

⇒ une relève normale le **09.07.2016** avec un index de fin à 300.

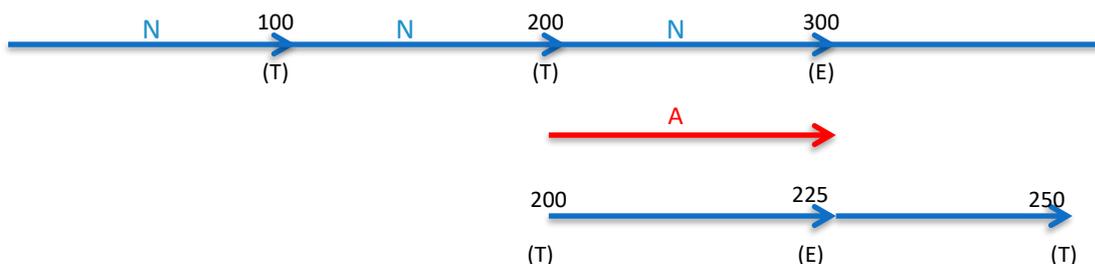
Relève N3	
Type de relève	N
Raison de relève	73
Index brut de fin	300
Qualification de l'index brut de fin	E
Date de publication	11.07.2016

2<sup>ème</sup> étape :

L'index télé-relève du 09.08.2016 est de 250. Cet index est inférieur à l'index estimé du 09.07.2016.

3<sup>ème</sup> étape :

TICC annule la dernière relève et transmet deux nouvelles relèves.



Publications attendues après intégration de la relève :

1) Annulation de la relève normale

Type de relève	<b>A</b>
Raison de relève	73
Date de fin	09.07.2016
Date de début	09.06.2016
Index brut de fin	300
Qualification de l'index brut de fin	T
Date de publication	11.08.2016

2) Publication de deux relèves normales :

⇒ une relève normale le **09.07.2016** avec un index de fin à 225.

Relève N2'	
Type de relève	N
Raison de relève	73
Date de fin	09.06.2016
Date de début	09.07.2016
Index brut de fin	225
Qualification de l'index brut de fin	E
Date de publication	11.08.2016

⇒ une relève normale le **09.08.2016** avec un index de fin à 250.

Relève N3'	
Type de relève	N
Raison de relève	71
Date de fin	09.07.2016
Date de début	09.08.2016
Index brut de fin	250
Qualification de l'index brut de fin	T
Date de publication	11.08.2016

#### 4.6. Processus annexe à la relève des PCE 6M : Date Théorique de Relève (DTR)

La Date Théorique de Relève (DTR) concerne uniquement les PCE 6M.

La DTR est envoyée dans les fichiers de publication ETEC. Ce flux est envoyé quotidiennement, mais seuls les PCE ayant eu une mise à jour de la DTR sont présents dans le fichier ETEC.

Suite à une MES, Changement de fournisseur ou une modification du calendrier de tournée de relève, OMEGA publie la DTR du PCE en question. Cette publication a lieu uniquement à ce moment-là. Le PCE ne recevra pas de nouvelle DTR par la suite, sauf si un des 3 cas cités précédemment se reproduit.

La DTR est un flux précisant à quelle date la prochaine relève cyclique est attendue. C'est à partir de cette date que le calendrier de tournée de relève est déterminé, soit tous les 6 mois, pour les relèves cycliques. Une relève cyclique est envoyée tous les 6 mois dans une plage de +/- 12 jours de la date prévue selon la DTR déterminant le calendrier de tournée de relève.

##### 4.6.1. Aucune relève spéciale (hors relève cyclique) sur la plage

Lorsqu'il n'y a pas de relève spéciale réalisée dans la plage de calendrier de tournée de relève. OMEGA publie une relève de type « N » avec une qualification soit à « E » soit à « M ».

###### Exemple :

Pour un PCE, la MES est au 01.03.2009.

Un flux ETEC a été envoyé pour donner la prochaine DTR au 02.06.2009.

Le calendrier de tournée de relève est donc déterminé comme suit :

Date Théorique de Relève (DTR)	Borne inférieure de la plage de calendrier de tournée par rapport à la DTR	Borne supérieure de la plage de calendrier de tournée par rapport à la DTR
02.06.2009	21.05.2009	14.06.2009
02.12.2009	20.11.2009	14.12.2009
02.06.2010	21.05.2010	14.06.2010
etc.	etc.	etc.

La prochaine relève après la MES est attendue dans la plage de calendrier de tournée par rapport à la DTR soit entre le 21.05.2009 et le 14.06.2009.

Une relève cyclique a été saisie avec une date de fin au 31.05.2009. Cette relève aura un type à N avec une qualification de l'index de fin à « M » ou à « E ». La qualification de l'index de fin de la relève dépend de la nature d'index de relevés (. §2.1.1, sous partie « Nature d'index de relevés » et §2.1.2, sous partie « Qualification des données de relèves »).

#### 4.6.2. Relève spéciale sur la plage mais avant la réalisation de la relève cyclique

Lorsqu'il y a eu une relève spéciale réalisée dans la plage de calendrier de tournée (entre +/-12 jours de la DTR), mais que cette relève a été réalisée avant la saisie de la relève cyclique. La relève spéciale sera publiée.

Par la suite, si la relève cyclique saisie est une relève mesurée alors celle-ci sera publiée, si elle est estimée, elle ne sera pas publiée.

##### *Exemple :*

*Pour un PCE, la MES est au 01.03.2009.*

*Un flux ETEC a été envoyé pour donner la prochaine DTR au 02.06.2009.*

*Le calendrier de tournée est donc déterminé comme suit :*

<i>Date Théorique de Relève (DTR)</i>	<i>Borne inférieure de la plage de calendrier de tournée par rapport à la DTR</i>	<i>Borne supérieure de la plage de calendrier de tournée par rapport à la DTR</i>
<i>02.06.2009</i>	<i>21.05.2009</i>	<i>14.06.2009</i>
<i>02.12.2009</i>	<i>20.11.2009</i>	<i>14.12.2009</i>
<i>02.06.2010</i>	<i>21.05.2010</i>	<i>14.06.2010</i>
<i>etc.</i>	<i>etc.</i>	<i>etc.</i>

*La prochaine relève après la MES est attendue dans la plage de calendrier de tournée par rapport à la DTR soit entre le 21.05.2009 et le 14.06.2009.*

*Une intervention de changement de compteur (par exemple) a été saisie le 31.05.2009.*

*La relève avec une consommation publiée sera typée S avec une raison de relève à 61.*

*Cependant dans certain cas, une autre relève, une relève cyclique, a été effectuée sur la plage de calendrier de relève.*

*Dans l'exemple, une relève cyclique a été saisie le 03.06.2009, soit entre la DTR et +12 jours. Deux relèves seront publiées sur la même plages de calendrier de tournée de relève : une relève spéciale et une relève normale.*

*Dans le cas où aucune relève cyclique n'a été saisie sur la plage de calendrier de tournée de relève. Seule la relève spéciale sera publiée.*

#### 4.6.3. Relève spéciale sur la plage mais après la réalisation de la relève cyclique

Dans ces cas OMEGA publie sur la plage :

- Une relève Normale avec une qualification « M » ou « E » suivant les cas de figure (cf. paragraphe précédents)
- Puis une relève Spéciale

#### 4.7. Processus annexe à la relève des PCE 1M (et 6M télé-relevés) : Date de Publication Mensuelle (DPM)

La Date de Publication Mensuelle (DPM) concerne uniquement les PCE 1M (et 6M télé-relevés).

La DPM est transmise dans les fichiers de publication ETEC. Ce flux est envoyé quotidiennement, mais seuls les PCE ayant eu une mise à jour de la DPM sont présents dans le fichier ETEC.

Suite à une MES, Changement de fournisseur ou une demande de modification, OMEGA publie la DPM du PCE en question. Cette publication a lieu uniquement à ce moment-là. Le PCE ne recevra pas de nouvelle DPM par la suite, sauf si un des 3 cas cités précédemment se reproduit.

La DPM est une information précisant à quelle date la prochaine relève cyclique est attendue.